

MBPE

MINISTÈRE DU BUDGET ET
DU PORTEFEUILLE DE L'ÉTAT



COMITÉ NATIONAL
DE COORDINATION ET DE SUIVI
DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA RÉFORME
DES FINANCES PUBLIQUES

SCHEMA DIRECTEUR

DE RÉFORME
DES FINANCES PUBLIQUES
2022-2024

R
& P
APPORT
D'ACTIVITÉS 2022
PLAN
D' ACTIONS 2023

SOMMAIRE

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	3
LISTE DES ACRONYMES	5
INTRODUCTION	7
PREMIÈRE PARTIE : ACTIVITÉS DE COORDINATION ET DE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR.....	9
1.1. Appropriation et suivi-évaluation du schéma directeur	11
1.2. Échanges multi-acteurs sur la réforme des finances publiques	11
1.3. Bilans par étape de l'exercice 2022	12
DEUXIÈME PARTIE : BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2022 PAR AXE STRATÉGIQUE	15
2.1. État de mise en œuvre des activités.....	17
2.2. Cadre de performance des activités réalisées	23
2.3. Difficultés rencontrées et perspectives.....	24
TROISIÈME PARTIE : PLAN D' ACTIONS DE L'ANNÉE 2023	25
3.1. Activités prévues par axe stratégique	27
3.2. Chronogramme de réalisation des principales activités de 2023	34
3.3. Activités spécifiques.....	48
CONCLUSION.....	55
ANNEXES.....	57

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Durant l'année 2022, les activités de coordination et de suivi du nouveau schéma directeur ont consisté essentiellement en des séminaires d'appropriation, de suivi-évaluation selon la méthode de la gestion axée sur les résultats (GAR) et la chaîne des résultats, d'échanges multi-acteurs avec la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

Les actions menées par axe se sont traduites par 84 activités achevées sur un total de 125, soit un taux d'achèvement de 67,2%. 39 activités sont en cours de réalisation (31,2%). Les activités non entamées représentent 1,6% du plan d'actions 2022.

Le taux d'achèvement des activités par axe stratégique se présente comme suit :

- axe 1- Gouvernance des finances publiques : 71,4% ;
- axe 2- Mobilisation des ressources publiques : 46,2% ;
- axe 3- Optimisation des dépenses publiques : 74,1% ;
- axe 4- Performance de l'administration et décentralisation territoriale : 60% ;
- axe 5- Contrôle, audit, évaluation, des finances publiques : 62,5%.

La faiblesse du taux d'achèvement de l'axe 2 s'explique notamment par la concentration de grands projets tels que le renforcement du cadastrage de la ville d'Abidjan et le projet de facturation électronique.

La performance dans la réalisation des activités consiste à comparer les résultats obtenus aux cibles fixées. Les performances les plus remarquables se traduisent par des résultats supérieurs aux cibles. Ainsi, les résultats en termes d'effets des mesures ont été notables dans 79% des cas. Les effets sont en deçà des performances attendues dans 11% des cas.

Tirant des leçons des difficultés rencontrées, les principales solutions envisagées se sont d'accélérer toutes les procédures des organes du CONAFIP et celles des PTF.

Le plan d'actions de 2023 comporte, comme d'habitude, des activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur, les performances sectorielles, les sessions des organes du CONAFIP et les rencontres avec les partenaires nationaux et extérieurs.

LISTE DES ACRONYMES

ANE	: Acteurs non étatiques
ANO	: Avis de non objection
ANRMP	: Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics
CDC	: Cour des Comptes
CONAFIP	: Comité Nationale de Coordination et de Suivi de la Réforme des Finances Publiques
CUT	: Compte Unique du Trésor
DGBF	: Direction Générale du Budget et des Finances
DGD	: Direction Générale des Douanes
DGDDL	: Direction Générale de la Décentralisation et du Développement Local
DGE	: Direction Générale de l'Économie
DGI	: Direction Générale des Impôts
DGMP	: Direction Générale des Marchés Publics
DGPE	: Direction Générale du Patrimoine de l'État
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DPBEP	: Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle
EPN	: Établissement Public National
GAR	: Gestion Axée sur les Résultats
IGE	: Inspection Générale de l'État
IGF	: Inspection Générale des Finances
LOLF	: Loi organique relative aux lois des finances
MSFP	: Manuel de Statistiques de Finances Publiques
OSC	: Organisation de la Société Civile
PEFA	: Public Expenditures and Financial Accountability
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SDRFP	: Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques
SIGOBE	: Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'État
UEMOA	: Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

Le contexte international, en matière de gestion des finances publiques, se caractérise par des standards de performance et de transparence. Dans cette optique, l'UEMOA a adopté, de 2009 à 2012, huit Directives qui ont été transposées dans l'ordre juridique ivoirien de 2014 à 2020 sous forme de deux lois organiques, une loi ordinaire et cinq décrets. Ces différents textes portent sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques, les lois de finances, le règlement général sur la comptabilité publique, la nomenclature budgétaire de l'État, le plan comptable de l'État, le tableau des opérations financières de l'État, le régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes, la comptabilité des matières et le statut du gestionnaire du patrimoine.

Dans cette même direction et s'appuyant sur différents plans nationaux de développement et programmes économiques et financiers, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté de trois schémas directeurs de réforme des finances publiques (SDRFP) sur les périodes 2014-2017, 2018-2021 et 2022-2024 visant l'amélioration de la performance et de la transparence. Ces schémas directeurs constituent le cadre unique de toute réforme liée à la gestion des finances publiques en Côte d'Ivoire.

Les deux premiers schémas directeurs ont été réalisés respectivement à hauteur de 64,7% et 80,6%. Le troisième schéma directeur, en cours de réalisation, comporte cinq axes :

- renforcement de la gouvernance des finances publiques ;
- efficacité dans la mobilisation des ressources publiques ;
- optimisation des dépenses publiques ;
- performance de l'administration et décentralisation territoriale ;
- renforcement du contrôle, de l'audit et de l'évaluation de la gestion des finances publiques.

Ces cinq axes contiennent 236 activités pour un coût total de 57 milliards de FCFA.

À l'issue d'une année d'exécution, il convient de faire le bilan de l'exercice 2022 avant de présenter le plan d'actions de l'année 2023.

PREMIÈRE PARTIE :
**ACTIVITÉS DE COORDINATION
ET DE SUIVI DU SCHEMA DIRECTEUR**

1.1. APPROPRIATION ET SUIVI-ÉVALUATION DU SCHÉMA DIRECTEUR

Les activités de coordination et de suivi ont été conduites directement par le Secrétariat Permanent avec la participation de tous membres du Comité Technique du CONAFIP. Dans ce sens, il été organisé des sessions d'appropriation du SDRFP 2022-2024 et de suivi-évaluation, des échanges multi-acteurs et des évaluations par étape pour l'année 2022.

1.1.1. Séminaire d'appropriation du SDRFP 2022-2024

L'objectif général de ce séminaire organisé du 13 au 15 juillet 2022 était d'amener les participants à s'approprier le nouveau schéma directeur de la réforme des finances publiques 2022-2024.

À l'issue du séminaire, les enjeux du nouveau SDRFP ont été assimilés par les participants, la nouvelle méthodologie (chaîne des résultats et mode d'évaluation) a été explicitée, les précisions sur le contenu de chaque axe, action et activité ont été apportées. En outre, les difficultés et risques ont été identifiés et des solutions idoines proposées.

1.1.2. Atelier sur le suivi-évaluation du SDRFP 2022-2024

L'objectif général de cet atelier qui s'est déroulé du 20 au 22 juillet 2022 était de renforcer les capacités des participants en matière de suivi-évaluation du SDRFP 2022-2024 suivant la méthode de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Il ressort de cet atelier que les concepts de suivi-évaluation sur la base de la GAR ont été assimilés par les participants, le suivi-évaluation basé sur la GAR a été adopté comme méthode d'évaluation du schéma directeur 2022-2024, et les canevas des documents de suivi-évaluation ont fait l'objet d'appropriation.

1.2. ÉCHANGES MULTI-ACTEURS SUR LA RÉFORME DES FINANCES PUBLIQUES

Les rencontres d'échanges multi-acteurs se sont déroulées sous forme de trois séminaires organisés avec la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers respectivement les 21, 22 et 23 novembre 2022.

L'objectif principal de ces rencontres était de renforcer le dialogue entre le CONAFIP, les acteurs non étatiques (ANE) et les partenaires techniques et financiers sur le schéma directeur de la réforme des finances publiques 2022 – 2024.

À l'issue des échanges, les enjeux du nouveau SDRFP et le contenu de chaque axe stratégique ont été assimilés par les acteurs non étatiques. Ils ont été sensibilisés sur la nécessité de leur implication dans l'information des citoyens et des opérateurs économiques sur les réformes.

Concernant les organisations de la société civile, leurs suggestions s'inscrivent dans le cadre général du contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) :

- le besoin de transparence des comptes publics ;
- la nécessité d'être informé, de suivre les débats budgétaires,
- le besoin d'être informé et de suivre les procédures budgétaires ;
- l'évolution de la dette publique et son impact sur l'économie ;

- la décentralisation financière et le renforcement des finances locales ;
- le renforcement des capacités des acteurs de la société civile sur les questions des finances publiques.

S'agissant du secteur privé, les préoccupations exprimées sont les suivantes :

- le besoin de transparence et d'octroi de facilités aux PME en ce qui concerne les marchés publics ;
- le besoin de prévisibilité en matière de fiscalité des entreprises ;
- l'information sur les changements intervenant dans le circuit de la dépense ;
- l'information sur les procédures douanières et les aménagements prévisibles dans le cadre des politiques de l'UEMOA ;
- la fiscalisation progressive du secteur informel pour assurer une équité fiscale.

Quant aux partenaires techniques et financiers, les préoccupations exprimées se présentent comme suit :

- l'examen des facteurs expliquant la non-tenue des réunions trimestrielles de suivi du schéma directeur de la réforme des finances publiques (SDRFP) avec les PTF et l'identification des mesures à prendre pour accroître la fréquence des réunions ;
- les précisions sur les critères et paramètres utilisés dans la préparation des évaluations chiffrées des actions et activités entreprises dans le cadre du SDRFP ;
- la revue des recommandations faites par le rapport du BNETD pour corriger les difficultés rencontrées par le CONAFIP dans l'impulsion de la réforme des finances publiques ;
- le séquençage annuel des activités du SDRFP, les priorités et le chronogramme précis de réalisation ;
- l'évaluation de la participation financière attendue des PTF pour les années 2022-2024 au regard du calendrier discuté ;
- les discussions sur le renforcement et/ou la transformation de l'Institut des Finances en Pôle de compétence sur les réformes des finances publiques dans les pays d'Afrique francophone ;
- l'organisation de séminaires thématiques auxquels seront conviés uniquement les acteurs étatiques et PTF concernés par les thèmes de discussions.

Les préoccupations des partenaires techniques et financiers relativement au SDRFP 2022-2024 ont été notées par le CONAFIP et des réponses ont été données. En outre, les attentes du CONAFIP vis-à-vis des PTF ont fait l'objet de discussions.

Enfin, il a été rappelé la nécessité de prendre des dispositions pratiques pour l'organisation réussie de la conférence internationale sur les finances publiques prévue pour se tenir en 2023 à Abidjan.

1.3. BILANS PAR ÉTAPE DE L'EXERCICE 2022

Il a été organisé un séminaire bilan à mi-parcours du 3 au 5 août 2022. L'objectif principal de ce séminaire était de faire le bilan du premier semestre 2022 du plan d'actions en vue de réajuster les activités du second semestre.

À l'issue de ce séminaire, la méthodologie GAR en matière de suivi-évaluation des activités du premier semestre 2022 (chaîne des résultats) a été expérimentée, le point des financements des activités du premier semestre 2022 a été établi et les difficultés et risques pouvant survenir dans la mise en œuvre du nouveau SDRFP ont été recensés en vue des dispositions à prendre pour les prévenir.

Enfin, le séminaire bilan général de l'année 2022 s'est déroulé du 18 au 20 janvier 2023. Son objectif général était de faire l'évaluation du plan d'actions de l'année 2022 et d'élaborer le projet de plan d'actions 2023.

Le bilan des activités réalisées et le plan d'actions 2023 sont présentés dans les sections suivantes de ce document.

DEUXIÈME PARTIE : **BILAN DES ACTIVITÉS DE L'ANNÉE 2022 PAR AXE STRATÉGIQUE**

2.1. ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS

2.1.1. Activités achevées

Au cours de l'année 2022, les principales activités achevées se présentent comme ci-après, par axe.

2.1.1.1. Axe 1 : renforcement de la gouvernance des finances publiques

- ❖ Renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption dans les régies financières consistant notamment en l'élaboration d'un plan national de formation en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.
- ❖ Renforcement du respect des chartes d'éthique et des codes de déontologie dans la gestion des finances publiques :
 - organisation d'une formation pour la mise en place et la gestion d'une politique et de déontologie dans l'administration publique ;
 - organisation d'un séminaire d'appropriation sur le projet de code de déontologie et charte d'éthique.
- ❖ Renforcement de la gestion des entreprises publiques et structures sous contrôle :
 - suivi de l'évolution des indicateurs d'endettement des entreprises publiques et structures sous contrôle. La note relative au suivi des indicateurs de l'endettement à fin septembre 2022 est disponible ;
 - réalisation des contrôles inopinés de gestion ou thématiques de quatre entreprises publiques ou structures sous contrôle sur cinq prévues en 2022 (I2T, LONACI, SODEFOR et SNDI) ; la cinquième ayant été dissoute.
- ❖ Renforcement des méthodes et outils d'inspection et professionnalisation des organes d'inspection :
 - élaboration d'une cartographie des risques et d'un plan d'audit basé sur les risques de cinq ministères (Eaux et Forêts, Ressources Animales et Halieutiques, Enseignement Technique, Mines et Pétrole, Intérieur et Sécurité) ;
 - formation de vingt (20) Inspecteurs et Auditeurs de l'IGF sur les principes et techniques de gestion et d'audit des projets ;
 - modernisation des outils et techniques de l'IGF, notamment basé sur l'évaluation des risques.
- ❖ Renforcement du cadre légal, institutionnel et réglementaire du système national de la planification, de la programmation des investissements publics et du suivi-évaluation des politiques publiques :
 - élaboration de la stratégie nationale d'intelligence économique et l'opérationnalisation du Mécanisme Institutionnel de Veille Stratégique ;
 - rédaction des textes d'encadrement pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets d'investissement publics ;
 - élaboration du Guide National d'évaluation des politiques publiques, la validation et l'édition du Plan de Suivi Évaluation (PSE) du PND 2021-2025.

- ❖ Renforcement de la production et de la diffusion des données statistiques consistant essentiellement en l'élaboration et la publication de l'annuaire statistique des douanes.
- ❖ Poursuite de l'élaboration des textes réglementaires liés à la réforme budgétaire se traduisant par la proposition de deux projets de décrets portant respectivement organisation administrative et régime financier et comptable des EPN, en application de la loi N°2020-627 du 14 août 2020 sur les EPN.
- ❖ Renforcement des capacités des cadres des structures de la politique macroéconomique sur les outils de prévision :
 - formation des cadres sur les méthodes non structurelles de prévision ;
 - formation des cadres sur le Modèle d'Équilibre Général Calculable.
- ❖ Mise en œuvre de la digitalisation des procédures avec, en particulier, l'implémentation des moyens de paiements et de recouvrement électronique (TrésorPay & TrésorMoney).
- ❖ Dématérialisation des processus et procédures des finances publiques par la mise en application du mécanisme de gestion électronique des plaintes non juridictionnelles en matière foncière.
- ❖ Gouvernance informatique et de l'interconnexion des structures de gestion des finances publiques :
 - mise aux normes du data center principal de la Direction Générale des Douanes ;
 - adaptation d'ASTERNDIR (Aster Nouvelle Directive) à la mise en œuvre des droits constatés en matière de recettes ;
 - interconnexion des systèmes d'information de la douane (SYDAM World) et du Trésor (ASTERNDIR) ;
 - déploiement de l'application E-MANDAT actualisé dans les postes comptables du Trésor.
- ❖ Consolidation de l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001/2014 :
 - poursuite de l'extension du champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014 à certaines unités extrabudgétaires ;
 - prise en compte des opérations non monétaires dans le TOFE selon le MSFP 2001/2014.
- ❖ Opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Statistiques Économiques et Financières (SIGSEF) :
 - mise en ligne du Système Intégré de Gestion des Statistiques Économiques et Financières (SIGSEF) ;
 - renforcement des capacités du personnel de la DGE à l'utilisation du SIGSEF, notamment en sécurité informatique ;
 - consolidation de la base de données SIGSEF avec les données historiques.

2.1.1.2. Axe 2 : efficacité dans la mobilisation des ressources publiques

- ❖ Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande :
 - renforcement de l'effectif des agents fiscalistes affectés au contrôle fiscal suite à la digitalisation des métiers de recouvrement ;
 - dématérialisation du contrôle fiscal et le transfert de propriété ;
 - renforcement des méthodes et de la couverture du contrôle dans les domaines des exonérations et des régimes suspensifs. Les tableaux prévisionnels et les fiches techniques de production des importations des opérateurs agréés en régime d'entrepôt et Admission Temporaire pour Perfectionnement (ATPA) ont été totalement dématérialisés ;
 - acquisition et l'installation aux frontières d'équipements de contrôle non intrusif (1 scanner pour le Port Autonome d'Abidjan à l'import, 1 scanner pour les bureaux frontières de Takikro).
- ❖ Renforcement du système de collecte des recettes fiscales et non fiscales. Il a été procédé à l'identification des recettes de service au Ministère du Commerce et de l'Industrie. Une mission d'audit de la gestion des recettes de services de la Direction Générale du Commerce Intérieur du Ministère du Commerce et de l'Industrie a été réalisée dans les villes d'Abidjan, de Bouaké et de Daloa.

2.1.1.3. Axe 3 : optimisation de la gestion des dépenses publiques

- ❖ Renforcement du dispositif d'élaboration du budget de l'État :
 - amélioration du Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP) par l'établissement, pour les années n+2 et n+3, des estimations des impacts budgétaires de modifications des recettes et des dépenses ;
 - élaboration du rapport général sur la performance à partir des rapports annuels de performance des ministères qui a été adopté par le parlement ;
 - organisation de la conférence de performance du 16 au 20 mai 2022.
- ❖ Consolidation du système d'information budgétaire :
 - mise en exploitation du module E-fournisseur permettant aux fournisseurs et opérateurs économiques de l'État de suivre la situation de leurs factures jusqu'à leur paiement effectif ;
 - finalisation des développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les Ambassades ;
 - finalisation des développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les EPN ;
 - renforcement de la sécurisation et de la sauvegarde du Système d'Information Budgétaire ;
 - formation des informaticiens de la Direction des Systèmes d'Information Budgétaire de la DGBF afin d'assurer l'amélioration et l'efficacité de l'infrastructure technique du SIGOBE.
- ❖ Poursuite de la mise en œuvre de la comptabilité des matières :
 - élaboration du document d'actions stratégiques de la mise en œuvre de la comptabilité des matières. L'avant-projet du document national d'actions stratégiques de la comptabilité des matières a été finalisé ;

- poursuite de la formation des acteurs à la mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
- élaboration d'un projet de texte portant réforme de la procédure de recensement et du suivi des biens immobiliers de l'État.

- ❖ Vulgarisation des marchés publics, avec la formation des gestionnaires de crédits à Abidjan et en région sur le code des marchés publics. A fin décembre 2022, 2407 acteurs ont été formés sur une prévision de 1500 acteurs.

2.1.1.4. Axe 4 : performance de l'administration et décentralisation territoriale

- ❖ Modernisation du mécanisme de collecte des ressources financières des collectivités territoriales et districts autonomes par le renforcement des capacités du personnel d'encadrement des collectivités territoriales à l'utilisation de l'appliquetif du Système de Gestion Intégrée des données d'Archivage Numérique des Collectivités Territoriales Ivoiriennes (SYGIDAN-CTI).
- ❖ Cadre juridique et institutionnel des collectivités territoriales consistant en la rédaction et l'actualisation des textes réglementaires relatifs à la loi portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes.

2.1.1.5. Axe 5 : renforcement du contrôle, de l'audit et de l'évaluation de la gestion des finances publiques

- ❖ Mise en place du cadre juridique et institutionnel du contrôle interne, de l'audit interne, d'inspection et d'évaluation : l'élaboration et l'adoption du Cadre de référence de la pratique professionnelle de l'audit interne.
- ❖ Révision du cadre juridique des organes de contrôle interne, des organes d'audit interne, d'inspection et d'évaluation : la mise en place d'une unité de coordination et d'harmonisation du dispositif de contrôle et d'audit internes au sein de l'IGE.
- ❖ Professionnalisation, de la normalisation et de l'harmonisation du système de contrôle et d'audit internes dans les structures de l'administration centrale et décentralisée :
 - production et la diffusion des guides et des outils de contrôle et audit internes ;
 - renforcement des capacités de 17 auditeurs internes sur la méthodologie de conduite d'une mission d'audit interne selon les normes internationales.
- ❖ Coordination et de l'évaluation des dispositifs de Contrôle Interne Budgétaire (CIB) des ministères par l'appui à la mise en place des dispositifs de contrôle interne budgétaire dans les Ministères.
- ❖ Opérationnalisation du contrôle axé sur la performance des dépenses publiques : l'opérationnalisation du système de traçabilité de la commande publique.
- ❖ Renforcement des capacités des acteurs d'audit et de contrôle externes :
 - formation en septembre 2022 des nouveaux magistrats de la Cour des Comptes en comptabilité publique et privée ;
 - renforcement des capacités en analyse des états financiers.

2.1.2. Activités en cours d'exécution

39 activités sur un total de 125 sont en cours de mise en œuvre, représentant 31,2% des activités inscrites au plan d'actions 2022. Les plus importantes sont, par axe :

2.1.2.1. Axe 1 : Renforcement de la gouvernance des finances publiques

- Identification des principaux acteurs de la gestion des finances publiques non encore assujettis à la déclaration de patrimoine. 61 fonctions ont été identifiées et restent à être validées ;
- évaluation du système d'intégrité dans les régies financière a été lancée depuis avril 2022 ;
- approbation des chartes d'éthique et des codes de déontologie par les conseils d'administration des entreprises publiques et structures sous contrôle. La DGPE a initié un projet de guide de gouvernance, qui devrait inspirer le contenu des chartes des entreprises publiques à élaborer par les entreprises ;
- publication des comptes approuvés dans un journal d'annonces légales. A ce jour, seize sociétés sur 30 se sont conformées à cette exigence ;
- élaboration de la cartographie des risques et du plan d'audit basé sur les risques de 5 ministères ;
- mise en œuvre des dispositions de l'annexe fiscale 2022 relative à la fiscalisation des plateformes de vente en ligne et des services numériques ;
- développement dans ASTERNDIR des modules de gestion des immobilisations et des stocks en vue de la mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
- interconnexion des systèmes d'information de la DGI (SIGICI) et du Trésor (Aster Nouvelle Directive de l'UEMOA).

2.1.2.2. Axe 2 : Efficacité dans la mobilisation des ressources publiques

- Finalisation de la mise en place d'un dispositif de contrôle de flux et de taxation des Services de Télécommunication ;
- élaboration d'une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire (incitatif et dissuasif). La phase diagnostique des 5 piliers a été réalisée. Des actions de mise en œuvre ont été identifiées et planifiées sur la période de 2023 à 2025 ;
- renforcement de la fonction renseignement douanier dans le dispositif de lutte contre la fraude. Les TDR des ateliers de formation sur le métier de renseignement au profit des officiers de liaison sont élaborés et les prestataires identifiés ;
- mise en place d'un système de facturation électronique. Le développement est terminé ;
- élaboration des outils de la gestion des ressources humaines axée sur la compétence à la DGD. Tous les outils (le référentiel des emplois, le référentiel des compétences, le dictionnaire des compétences et le descriptif des postes) ont été entièrement élaborés et feront l'objet de validation.

2.1.2.3. Axe 3 : optimisation des dépenses publiques

- Développements de fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les Collectivités. Ces développements ont été finalisés et leur intégration dans le SIGOBE se fera à partir de la gestion budgétaire 2024 ;

- assistance technique aux Responsables programmes dans la mise en place du dispositif du contrôle interne ;
- élaboration du document d'actions stratégiques de la mise en œuvre de la comptabilité des matières ;
- mise en place d'un système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières ;
- réalisation des missions de contrôle a posteriori des opérations de marchés publics. Une mission menée auprès de 39 EPN, sur les opérations de marchés passés au premier trimestre 2022, a permis de contrôler 289 opérations sur 1500 prévues en 2022 ;
- réalisation des missions de suivi-évaluation des marchés publics. Les TDR, le guide de suivi de l'exécution des marchés et la liste des marchés devant faire l'objet de contrôle ont été préparés. La prochaine étape consistera au lancement des missions d'évaluation sur le terrain.

2.1.2.4. Axe 4 : performance de l'administration et la décentralisation territoriale

- actualisation des textes réglementaires relatifs à la loi portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes ;
- élaboration et l'adoption du projet d'arrêté interministériel portant opérationnalisation des outils du contrôle financier dans les Collectivités Territoriales et dans les Districts Autonomes.

2.1.2.5. Axe 5 : renforcement du contrôle, de l'audit et de l'évaluation de la gestion des finances publiques

- finalisation et l'adoption du projet de décret régissant le cadre d'opérationnalisation de l'audit interne, de l'inspection et de l'évaluation des politiques publiques dans l'administration centrale et décentralisée ;
- finalisation et l'adoption du projet de décret fixant les modalités d'exercice des fonctions dans les organes d'inspection, d'audit interne et d'évaluation ;
- accompagnement du MEF et du MBPE à mettre en place leurs systèmes de contrôle interne et de management des risques (exercices d'autoévaluation réalisés dans six (6) Directions Générales, à savoir la DGTCP, la DGD, la DGE, la DGI, la DGBF, la DGMP ;
- acquisition du matériel informatique et des logiciels d'audit pour la gestion de la base de données des missions de contrôle et d'inspection ;
- élaboration, la validation et la mise à disposition des gestionnaires de programme, d'un guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion ;
- systématisation du contrôle de gestion des entreprises publiques ou structures sous contrôle ;
- finalisation de l'évaluation de la politique sanitaire.

2.2. CADRE DE PERFORMANCE DES ACTIVITÉS RÉALISÉES

Les principaux résultats de l'exercice 2022 se présentent comme suit :

2.2.1. Au titre des bonnes performances

- Le nombre de structures publiques faisant l'objet d'inspection par l'IGE s'établit à 14 contre 12 prévues ;
- le nombre de rapports d'Inspection produits par l'IGE s'élève à 13 pour un objectif annuel de 12 ;
- les recettes issues du contrôle fiscal représentent 3,9% des recettes globales de la DGI pour une cible de 3,5% ;
- le programme de contrôle fiscal (notifications définitives sur nombre de dossiers inscrits au programme annuel de contrôle) est exécuté à hauteur de 45% comme prévu ;
- les visites des déclarations en circuit rouge déposées en douane sont réalisées à hauteur de 95,3% contre 95% ;
- le nombre de contribuables des impôts divers a augmenté de 8% comme prévu ;
- le nombre de parcelles imposées a connu une hausse de 10,9% contre 8% prévu ;
- le délai moyen de délivrance des Bons A Enlever (BAE) s'établit à 2,5 jours contre une cible de 4 jours ;
- le budget de l'État a connu une modification de 10% contre un plafond de 15% projeté ;
- les dépenses d'investissements ont été absorbés à hauteur de 95% comme prévu ;
- les marchés de gré à gré représentent 8,4% de tous les marchés (en valeur), en dessous du plafond de 10% ;
- le nombre de plaintes à l'encontre des acteurs des marchés publics s'établit à 95 contre 70 plaintes prévues ;
- 2407 acteurs sur 1500 prévus ont été formés par la DGMP ;
- 893 acteurs sur 600 prévu ont été formés par l'ANRMP ;
- les marchés publics obtenus par les PME représentent 35,7% des marchés contre 30% projeté.

2.2.2. Au titre des faibles performances

- 61 fonctions identifiées intégrées à la déclaration de patrimoine à fin décembre 2022 pour cible de 76 ;
- le taux de croissance annuel de recettes de la DGI s'établit à 12,5% en 2022 contre une prévision de 14%, en raison de la crise russo-ukrainienne, la résurgence de la crise sanitaire et la perturbation du réseau informatique de la DGI ;
- les recettes de la DGD connaissent une baisse de 6,8% contre une prévision de hausse de 1%, en raison notamment de l'abandon de la taxation sur les principaux produits pétroliers que sont le Super et le Gasoil depuis le mois d'avril 2022 ;
- un effectif de 289 sur 1500 opérations de marché ont fait l'objet de contrôle à posteriori. La contreperformance s'explique par la surestimation de la capacité de la DGMP à conduire toutes ses missions en une seule année ; ce qui a conduit à une révision à la baisse des objectifs pour les années 2023 et 2024.

2.3. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES ET PERSPECTIVES

Deux activités sur 125 activités, représentant 1,6% du plan d'actions, n'ont pas connu de début de démarrage à fin décembre 2022 pour des raisons de financement. Il s'agit de :

- la réalisation d'une étude de la gouvernance des EPN, des sociétés d'État et société à participation financière publique ;
- l'évaluation de la politique de décentralisation. Cette activité prévue pour être financée par le Projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de base aux citoyens (PAGDS/Banque Mondiale), n'a finalement pas été retenue dans le Programme de Travail Budgétaire Annuel (PTBA) 2022.

Par ailleurs, d'autres difficultés sont apparues dans la mise en œuvre des réformes du schéma directeur au titre de l'exercice 2022 :

- le démarrage du nouveau schéma directeur après son adoption, est intervenu à partir de juillet 2022 ;
- les lenteurs liées à la mise en œuvre des procédures bailleurs y compris la délivrance tardive des Avis de non objection (ANO) par les PTF ;
- le retard dans l'adoption des textes, notamment ceux relatifs aux structures de contrôle ;
- l'insuffisance de collaboration entre certaines structures dans le cadre d'activités transversales.

En guise de perspectives, les principales solutions envisagées se présentent comme suit :

- l'accélération dans la mise en œuvre des diligences liées à l'affectation des ressources allouées au titre du CONAFIP aux structures ;
- la sensibilisation des partenaires dans le cadre du dialogue avec l'État sur les attentes du CONAFIP, notamment la délivrance à temps des Avis de non objection (ANO) par les partenaires techniques et financiers ;
- la recherche de ressources pour la réalisation des activités non entamées en 2022 ;
- la sensibilisation des structures sur la nécessité du renforcement de la collaboration entre elles dans le cadre d'activités transversales.

TROISIÈME PARTIE : **PLAN D'ACTIONS POUR L'ANNÉE 2023**

3.1. ACTIVITÉS PRÉVUES PAR AXE STRATÉGIQUE

Le plan d'actions 2023 s'articule autour des cinq axes du SDRFP 2022-2024. Il comporte 47 actions et 147 activités.

3.1.1. Activité de l'axe 1 : Gouvernance des finances publiques

Cet axe comprend 17 actions et 57 activités dont les principales sont :

- faire adopter par le Conseil de la HABG un projet de texte modifiant l'ordonnance 660 et les décrets d'application pour intégrer les fonctions identifiées et les transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement ;
- déployer des outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans les régies financières (Impôts, Douanes et Trésor) / Déployer des outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans une (01) administration ;
- développer l'Indice national de gouvernance ;
- adopter un avant-projet de décret portant institution et gestion d'une politique d'éthique et de déontologie dans l'Administration publique ;
- réaliser une étude de la gouvernance des EPN, des SODE et des SPFP ;
- élaborer la cartographie des risques et le plan d'audit basé sur les risques de cinq ministères ;
- élaborer, éditer le guide de l'intelligence économique et renforcer les capacités des acteurs centraux et locaux à l'utilisation des méthodes et outils appropriés dans leur politique de développement ;
- élaborer le répertoire des politiques publiques conformément à l'article 48 de la loi N° 2022-966 du 14 décembre 2022 relative à l'évaluation des politiques publiques ;
- élaborer le projet de décret sur les nouvelles procédures et circuit des dépenses et des recettes du budget de l'État donnant lieu à un projet de Décret portant procédures et circuits d'exécution du budget-programmes des Institutions et des ministères
- produire 2 projets de décrets portant respectivement organisation administrative et régime financier et comptable des EPN, en application de la loi N°2020-627 du 14 août 2020 sur les EPN / Renforcer la performance des EPN ;
- Assurer la publication des comptes audités des entreprises publiques dans les six mois suivant la fin de leur exercice (PEFA) PI-10.1 / Assurer la publication des comptes approuvés dans un journal d'annonces légales ;
- déployer le système de gestion électronique des documents (GED) de la DGI ;
- mettre en œuvre les dispositions de l'annexe fiscale 2022 relative à la fiscalisation des plateformes de vente en ligne et des services numériques ;
- mettre en œuvre la dématérialisation et la Gestion Électronique des Documents (GED) (Courriers, ARD, Portail collaboratif) à la DGD ;
- dématérialiser la délivrance de l'attestation de non révocation de domiciliation bancaire et du bulletin de solde ;
- mettre en production un nouveau système d'information métier des Douanes à travers le lancement de la dématérialisation du manifeste et du titre de transport ;

- poursuivre les interconnexions de la DGI avec les administrations et entreprises partenaires (CIE-SODECI, CNPS, CEPICI)
- interfacier le SyGACUT et les applications métiers / Interconnecter SyGACUT avec SIGCOT
- interfacier le SyGACUT et les applications métiers / Interconnecter SyGACUT avec SIGEPN
- mettre en place la version 3 du SyGACUT
- mettre en place un applicatif de gestion automatisée de la qualité comptable
- adapter SIGCOT aux nouvelles procédures comptables des collectivités territoriales et des districts autonomes
- adapter SIGICI à la mise en œuvre des droits constatés en matière de recettes
- interconnecter SIGESCOD et SIGCOT
- interconnecter SIGICI et ASTERNDIR (Nouvelle Directive)
- réaliser le déploiement des systèmes d'information interfacés SIGICI/ASTERNDIR dans les différents postes comptables / Interconnecter SIGICI et ASTERNDIR
- développer et opérationnaliser le Système d'Information Décisionnelle du Contrôle Financier (SID-CF)
- poursuivre l'extension du champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014
- prendre en compte les opérations non monétaires dans le TOFE selon le MSFP 2001/2014
- renforcement des capacités des acteurs producteurs de données de base aux concepts de la réforme du MSFP 2001/2014
- sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs des structures productrices de données primaires des unités des sous-secteurs de l'Administration Publique pour la disponibilité des statistiques dans les délais
- produire le TOFE selon le MSFP 2001/2014
- opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Statistiques Économiques et Financières (SIGSEF)
- renforcer les capacités du personnel de la DGE à l'utilisation du SIGSEF, notamment en sécurité informatique
- acquérir le matériel de pointe (serveur haut de gamme dédié à la base de données ; le serveur de sauvegarde NAS ; switch ; onduleur ; serveur antivirus)
- dématérialisation du système d'information et de production de données économiques et financières
- développer la plateforme de dématérialisation du système d'information et de production de données économiques et financières «Côte d'Ivoire en Chiffres» (CIC)
- rendre opérationnel le Portail Web d'information et de promotion de l'économie ivoirienne.

3.1.2.Axe 2 : Mobilisation des ressources publiques

Cet axe comprend 3 actions et 23 activités dont les plus importantes sont :

- finaliser la mise en place d'un dispositif de contrôle de flux et de taxation des Services de Télécommunication
- généraliser l'Identifiant Unique d'immatriculation des entreprises à l'intérieur du pays
- élaborer une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire (incitatif et dissuasif)
- mettre en place un mécanisme d'analyse de risque anticipée sur les Manifestes maritimes et aériens
- renforcer le mécanisme de détermination de la valeur en Douane
- développer un module de sécurisation de la procédure de transit à l'aide d'un Traitement automatisé des images de scanner
- poursuivre la réorganisation du contrôle douanier dans le secteur pétrolier
- renforcer la fonction renseignement douanier dans le dispositif de lutte contre la fraude
- concevoir et déployer un système de base de données statistique du manifeste cargo et des bordereaux de livraisons définitifs à l'exportation
- acquérir et installer aux frontières des équipements de contrôle non intrusif (02 scanners pour le PAA à l'import, 1 scanner pour les bureaux frontières de Takikro)
- former le personnel dédié à la lutte contre la fraude et la contrebande (Technique d'évaluation en douane dans le cadre du contrôle a posteriori, lecture et analyse des images, vidéos, la navigation, etc.,)
- redynamiser le Programme d'Opérateurs Économiques Agréés (OEA) mis en œuvre par la DGD
- renforcement du système de collecte des recettes fiscales et non fiscales
- mettre en place un système de facturation électronique
- renforcer le cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier dans neuf (9) localités du district autonome d'Abidjan
- mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement du cadastrage de la ville de Daloa, Korhogo et Yamoussoukro
- opérationnaliser l'Identifiant Unique des Parcelles et mettre en place un Système d'Information Géographique unifié
- dématérialiser les documents cadastraux
- reformer la fiscalité foncière
- finaliser la mise en place du SIGEFIM (Dématérialisation des procédures d'enregistrement des actes, de déclaration et de paiement ; sécurisation des bases de données de l'enregistrement et du Foncier)»
- renforcer l'efficacité dans les remboursements de crédit de TVA (Suivi et remboursement dans les délais)
- identifier les recettes de service et les inscrire dans un cadre légal de gestion

3.1.3. Axe 3- Optimisation des dépenses publiques

L'axe 3 comporte 10 actions et 28 activités.

- améliorer le DPBEP en établissant pour les années n+2 et n+3 les estimations des impacts budgétaires de modifications des recettes et des dépenses et les présenter au parlement,
- élaborer le Rapport général sur la performance
- organiser la conférence de performance
- renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de l'élaboration du budget de l'État
- Former les agents de la DGBF à la planification budgétaire et au cadre de performance
- Consolidation du système d'information budgétaire
- Finaliser les développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les Ambassades / Étendre le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) aux Représentations Nationales à l'Etranger (RNE)
- Finaliser les développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les EPN / Étendre le le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) aux Établissements Publics Nationaux (EPN)
- Renforcer la sécurisation et la sauvegarde du Système d'Information Budgétaire
- Former les informaticiens de la Direction des Traitements Informatiques de la DGBF sur l'administration des technologies Docker et Kubernetes pour l'amélioration et l'efficacité de l'infrastructure technique du SIGOBE
- Renforcement de la transparence dans la gestion et du contrôle budgétaire de l'État
- Renforcer les capacités des acteurs des EPN sur le contrôle interne
- Former les parlementaires à l'exploitation des documents budgétaires
- Élaborer le compte de résultat et le bilan patrimonial de l'État à annexer au projet de loi de règlement
- Traduire le film sur le budget citoyen en langues nationales pour renforcer la vulgarisation du document auprès des populations
- Apporter une assistance technique aux Responsables programmes dans la mise en place du dispositif du contrôle interne
- Poursuivre le développement de l'application informatique de gestion de l'aide aux élèves et étudiants en ligne
- Réaliser une étude stratégique sur les critères d'octroi de l'aide aux élèves et étudiants
- Poursuivre le contrôle biométrique des élèves
- Poursuite de la mise en œuvre de la comptabilité des matières
- Réaliser l'inventaire général des biens mobiliers de l'État sur l'ensemble du territoire national (régions de Tonpki, Guémon, Cavally, Iffou)

- Poursuivre la géolocalisation du patrimoine de l'État
- Poursuivre la formation des acteurs à la mise en œuvre de la Comptabilité des matières
- Mettre en place un Système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières
- Vulgarisation des marchés publics
- Former les gestionnaires de crédits à Abidjan et en région sur le Code des marchés publics (5000 acteurs)
- Élaborer et faire adopter les projets de Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) / Valider les Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO)
- Sensibiliser à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics
- Sensibiliser les acteurs des marchés publics sur les dispositions du Code de déontologie / Poursuivre la formation des acteurs des marchés publics et vulgariser le Code de déontologie
- Renforcement du contrôle de la passation et de l'exécution des marchés publics
- Réaliser des missions de contrôle a posteriori des opérations de marchés publics
- Réaliser des missions de suivi évaluation des marchés publics
- Poursuivre la dématérialisation des processus et procédures de passation de marchés (e-procurement)
- Renforcer les capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics
- Former les acteurs sur les nouveaux outils des marchés publics : Banque de Données des Prix de Référence et SIGOMAP (5000 acteurs)
- Améliorer la participation des PME aux marchés publics
- Mettre en place un programme d'accès des PME à la commande publique.

3.1.4. Axe 4- Performance de l'administration et décentralisation territoriale

L'axe 4 comporte 4 actions et 8 activités.

- Sensibiliser les élus locaux (Maires, Présidents des Conseils Régionaux) sur la transformation numérique en cours
- Sensibiliser le corps préfectoral sur la digitalisation du mécanisme de recouvrement des recettes propres
- Révision du cadre juridique et institutionnel des Collectivités Territoriales
- Rédiger et actualiser les textes réglementaires relatifs à la loi portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes
- Actualiser la nomenclature budgétaire et plan comptable des collectivités territoriales et districts autonomes pour les rendre conforme aux normes communautaires
- Élaborer et faire adopter le projet d'arrêté interministériel portant opérationnalisation des outils du contrôle financier dans les Collectivités Territoriales et dans les Districts Autonomes
- Finaliser et valider le projet de manuel des procédures d'exécution des dépenses et des recettes au niveau des Collectivités territoriales et Districts autonomes.

3.1.5.Axe 5- Contrôle, audit et évaluation des finances publiques

Cet axe contient 13 actions et 31 activités.

- Élaborer et adopter le Cadre de référence de la pratique professionnelle du contrôle interne, de la maîtrise des risques et de l'audit interne
- Finaliser et adopter le projet de décret régissant le cadre d'opérationnalisation de l'audit interne, de l'inspection et de l'évaluation des politiques publiques dans l'administration centrale et décentralisée
- Réviser le cadre juridique des organes de contrôle interne, des organes d'audit interne, d'inspection et d'évaluation
- Finaliser et adopter le projet de décret fixant les modalités d'exercice des fonctions dans les organes d'inspection, d'audit interne et d'évaluation
- Adapter et vulgariser le cadre institutionnel et organisationnel des corps d'inspection aux nouvelles missions d'audit interne, d'inspection et d'évaluation
- Professionnalisation, normalisation et harmonisation du système de contrôle et d'audit internes dans les structures de l'administration centrale et décentralisée
- Accompagner les ministères hors MEF et MBPE à mettre en place leurs systèmes de contrôle interne et de management des risques
- Accompagner le MEF et le MBPE à mettre en place leurs systèmes de contrôle interne et de management des risques
- Sensibiliser le top management (Ordonnateurs, Responsables de programmes) sur leur rôle et responsabilités en matière de contrôle et audit internes
- Former les gestionnaires (programmes, collectivités) et les inspecteurs hors MEF et MBPE sur leur rôle et responsabilités en matière de contrôle et audit internes
- Acquérir du matériel informatique et des logiciels d'audit pour la gestion de la base de données des missions de contrôle et d'inspection
- Former et renforcer les capacités des inspecteurs et auditeurs aux techniques d'audit interne, audit basé sur les risques, audit financier et comptable, audit social, audit des programmes et projets, audit de la performance, audit des marchés publics, audit de la fraude, audit des systèmes informatiques.)
- Acquérir du matériel informatique et des logiciels d'audit pour la gestion de la base de données des missions de contrôle et d'inspection
- Accompagner le MEF et le MBPE à mettre en place de l'audit interne
- Réaliser des missions d'audit interne
- Évaluer la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit interne
- Systématiser le contrôle de gestion des entreprises publiques et structures sous contrôle
- Réaliser des contrôles inopinés de gestion ou thématiques des entreprises publiques et structures sous contrôle
- Coordonner et fiabiliser les systèmes de Contrôle de Gestion (CG) des Ministères

- Élaborer et faire adopter le projet d'arrêté interministériel portant opérationnalisation des outils du contrôle de gestion au sein des Ministères
- Élaborer, valider et mettre à la disposition des gestionnaires de programme, un guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion
- Appuyer la mise en place et le développement des systèmes de contrôle de gestion des Ministères
- Opérationnaliser les outils d'analyse des outputs des systèmes de contrôle de gestion des Ministères
- Coordonner et évaluer les dispositifs de Contrôle Interne Budgétaire (CIB) des Ministères
- Appuyer la mise en place des dispositifs de contrôle interne budgétaire dans les Ministères
- Faire l'état d'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne budgétaire dans les Ministères / Réaliser l'évaluations des dispositifs de contrôle interne budgétaire des Ministères
- Renforcer les capacités de la DCF dans l'évaluation des dispositifs de contrôle interne budgétaire des Ministères
- Harmoniser et normaliser les méthodes et outils d'évaluation et Professionnaliser des organes d'évaluation
- Mettre en place une unité de coordination et d'harmonisation du dispositif de contrôle et d'audit internes au sein de l'IGE
- Former les Inspecteurs des Finances en évaluation des politiques, programmes et projets publics
- Réaliser des missions d'évaluation
- Procéder à l'évaluation de la politique de décentralisation
- Finaliser l'évaluation de la politique sanitaire
- Mettre en place le dispositif d'évaluation de la disponibilité des matières au sein des départements ministériels
- Renforcer les capacités des agents de la DCF sur l'utilisation du protocole d'évaluation de la disponibilité des matières
- Opérationnaliser l'évaluation de la disponibilité des matières au sein des départements ministériels
- Opérationnaliser le contrôle axé sur la performance des dépenses publiques
- Opérationnaliser les conférences annuelles de performance en début de gestion budgétaire / Organiser le séminaire bilan et perspectives du contrôle de l'exécution budgétaire axé sur les résultats
- Poursuivre le renforcement du cadre organisationnel du contrôle et de l'audit externes
- Renforcer l'effectif des magistrats en recrutant 17 nouveaux à la Cour des Comptes
- Renforcer les capacités des acteurs d'audit et de contrôle externes
- Former aux normes de contrôle et d'audit de l'INTOSAI
- Former à l'évaluation des politiques publiques.

3.2. CHRONOGRAMME DE RÉALISATION DES PRINCIPALES ACTIVITÉS DE 2023

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
ACTIVITÉS DE COORDINATION ET DE SUIVI							
Projet puis obtention d'arrêté portant affectation des ressources de 2023		SP					
3 comités techniques et 1 comité de pilotage		SP					
Edition de tous les documents de 2022 et 2023		SP					
Séminaire de formation sur le PPBSE		SP/MBG					
Séminaire bilan à mi-parcours		SP					
3 comités techniques et 2 comités de pilotage		SP					
Séminaires thématiques		SP					
Séminaire d'échanges multi-acteurs		SP					
Séminaire sur les indicateurs de l'appui budgétaire		SP					
Tournée dans les structures		SP					
Conférence internationale sur les finances publiques		SP					
Démarrage du PEFA 2023-2025		SP					
AXE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES FINANCES PUBLIQUES							
Action 1.1.2	Systématisation de la déclaration de patrimoine des hauts responsables de la gestion des finances publiques	HABG	10 000 000				
Activité 1.1.2.1	Identifier les principaux acteurs de la gestion des finances publiques non encore assujettis à la déclaration de patrimoine	HABG	-				
Activité 1.1.2.2	Faire adopter par le Conseil de la HABG un projet de texte modifiant l'ordonnance 660 et les décrets d'application pour intégrer les fonctions identifiées et les transmettre au Secrétariat Général du Gouvernement	HABG	10 000 000				
Action 1.2.2	Renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption dans les régies financières	HABG/Régies	652 000 000				
Activité 1.2.1.1	Faire une étude d'évaluation du système d'intégrité dans les régies financières (Douanes, Construction, Santé, Fonction publique)	HABG/Régies	172 000 000				
Activité 1.2.1.2	Déployer des outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans les régies financières (Impôts, Douanes et Trésor) / Déployer des outils, mécanismes et mesures de prévention et de lutte contre la corruption dans une (01) administration	HABG/Régies	100 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.2.1.3	Développer l'Indice national de gouvernance	MPBGCLC	50 000 000				
Activité 1.2.1.4	Réaliser l'enquête nationale sur la corruption	MPBGCLC	230 000 000				
Activité 1.2.1.6	Déployer le Plan National de Formation en bonne gouvernance, leadership par les valeurs et lutte contre la corruption	MPBGCLC	100 000 000				
Action 1.2.2	Renforcement du respect des chartes d'éthique et des codes de déontologie dans la gestion des finances publiques	MFPMA/ MPBGRCLC/ DGPE	120 000 000				
Activité 1.2.2.1	Obtenir l'appropriation du Code d'éthique et de déontologie des Agents publics et former à la mise en place et à la gestion d'une politique d'éthique et de déontologie dans les Établissements Publics Nationaux (EPN) et structures assimilés/ Séminaire de validation du plan d'actions pour la mise en place et la gestion d'une politique d'éthique et de Déontologie dans l'Administration	MFPMA	60 000 000				
Activité 1.2.2.2	Adopter un avant-projet de décret portant institution et gestion d'une politique d'éthique et de déontologie dans l'Administration publique/Séminaire sur le thème : « Respect du Code de déontologie et la Charte d'éthique : Méthodes d'évaluation, de distinction et de sanction ».	MFPMA	60 000 000				
Activité 1.2.2.7	Faire approuver les chartes d'éthique et les codes de déontologie par les conseils d'administration des entreprises publiques et structures sous contrôle / Élaborer et faire approuver le guide de gouvernance des entreprises publiques	DGPE					
Action 1.2.3	Renforcement de la gestion des entreprises publiques et structures sous contrôle	IGE/DGPE	80 000 000				
Activité 1.2.3.1	Organiser des séminaires de formation sur le cadre juridique des entreprises publiques	DGPE					
Activité 1.2.3.2	Évaluer la mise en œuvre des recommandations des audits des entreprises publiques	DGPE	-				
Activité 1.2.3.3	Réaliser une étude de la gouvernance des EPN, des SODE et des SPFP	IGE	80 000 000				
Action 1.3.1	Renforcement des méthodes et outils d'inspection et de la professionnalisation des organes d'inspection	IGE/ IGF	132 000 000				
Activité 1.3.1.1	Élaborer la cartographie des risques et le plan d'audit basé sur les risques de 5 ministères	IGE	60 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.3.1.2	Former les enquêteurs sur la réforme actuelle des finances publiques et ses implications en matière de lutte contre la fraude	IGF	36 000 000				
Activité 1.3.1.3	Moderniser les outils et techniques de l'IGF, notamment basé sur l'évaluation des risques (PACC)	IGF	-				
Activité 1.3.1.4	Former les enquêteurs en comptabilité et analyse d'états financiers (SYSCOA révisé)	IGF	36 000 000				
Action 2.1.2	Renforcement des capacités des acteurs des finances publiques au niveau central et décentralisé en prospective, planification, programmation et suivi-évaluation	MPD	200 000 000				
Activité 2.1.2.1	Renforcer les capacités des Directeurs de Planification des Districts autonomes et des structures décentralisées en prospective territoriale	MPD/ BNPVS	40 000 000				
Activité 2.1.2.2	Élaborer, éditer le guide de la SNIE et renforcer les capacités des acteurs centraux et locaux à l'utilisation des méthodes et outils d'intelligence économique dans leur politique de développement	MPD/DGP	40 000 000				
Activité 2.1.2.3	Réaliser une étude sur le renforcement de l'articulation entre le PTA du PND et les autres outils programmatiques opérationnels	MPD/DGP	40 000 000				
Activité 2.1.2.4	Former en continu les acteurs de programmation et de mise en œuvre des projets d'investissement publics sur les outils de programmation	MPD/DGP	40 000 000				
Activité 2.1.2.5	Élaborer le répertoire des politiques publiques conformément à l'article 48 de la loi N° 2022-966 du 14 décembre 2022 relative à l'évaluation des politiques publiques	MPD/DGP	40 000 000				
Action 2.1.3	Renforcement de la production et diffusion des données statistiques	MPD/MBPE	60 000 000				
Activité 2.1.3.1	Valider et diffuser le rapport annuel de gestion comptable et financière des collectivités décentralisées	DGTCP	30 000 000				
Activité 2.1.3.2	Valider et diffuser le rapport annuel de gestion comptable et financière des EPN	DGTCP	30 000 000				
Action 2.2.1	Poursuite de l'élaboration des textes réglementaires liés à la Réforme Budgétaire	DGBF	80 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 2.2.1.1	Élaborer le projet de décret sur les nouvelles procédures et circuit des dépenses et des recettes du budget de l'État / Élaborer le projet de Décret portant procédures et circuits d'exécution du budget-programmes des Institutions et des ministères	DGBF	30 000 000				
Activité 2.2.1.2	Produire 2 projets de décrets portant respectivement organisation administrative et régime financier et comptable des EPN, en application de la loi N°2020-627 du 14 août 2020 sur les EPN / Renforcer la performance des EPN	DGBF	50 000 000				
Action 2.3.1	Renforcement des capacités des cadres des structures de la politique macroéconomique sur les outils de prévision	DGE/DPPSE	60 000 000				
Activité 2.3.1.1	Former des cadres sur les techniques de prévision basées sur une approche structurelle	DGE/DPPSE	30 000 000				
Activité 2.3.1.2	Former des cadres sur les techniques de Comptabilité Nationale	DGE/DPPSE	30 000 000				
Action 2.4.1	Suivi de l'évolution des indicateurs d'endettement des entreprises publiques et structures sous contrôle	DGPE	-				
Activité 2.4.1.1	PI-10.1 Assurer la publication des comptes audités des entreprises publiques dans les six mois suivant la fin de leur exercice (PEFA) / Assurer la publication des comptes approuvés dans un journal d'annonces légales	DGPE	-				
Activité 2.4.1.2	Élaborer la note trimestrielle sur les indicateurs de l'endettement	DGPE	-				
Action 3.1.1	Dématérialisation des processus et procédures des finances publiques	DGI/DGD	279 000 000				
Activité 3.1.1.1	Mettre en place un centre de services et de bonnes pratiques (HELP DESK ou ISTM)	DGI	87 000 000				
Activité 3.1.1.2	Déployer le système de gestion électronique des documents (GED) de la DGI	DGI	-				
Activité 3.1.1.3	Mettre en œuvre les dispositions de l'annexe fiscale 2022 relative à la fiscalisation des plateformes de vente en ligne et des services numériques	DGI	150 000 000				
Activité 3.1.1.4	Mettre en œuvre la dématérialisation et la Gestion Electronique des Documents (GED) (Courriers, ARD, Portail collaboratif) à la DGD	DGD	42 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 3.1.1.5	Dématérialiser la délivrance de l'attestation de non révocation de domiciliation bancaire et du bulletin de solde	DGBF	-				
Activité 3.1.1.6	Mettre en production un nouveau système d'information métier des Douanes à travers le lancement de la dématérialisation du manifeste et du titre de transport	DGD	-				
Action 3.2.1	Gouvernance informatique et interconnexion des structures de gestion des finances publiques	DGI/ DGD/ DGTCP/ DGBF/ DCF	2 434 720 000				
Activité 3.2.1.1	Poursuivre les interconnexions de la DGI avec les administrations et entreprises partenaires (CIE-SODECI, CNPS, CEPICI)	DGI	500 000 000				
Activité 3.2.1.2	Interfacer le SyGACUT et les applications métiers / Interconnecter SyGACUT avec SIGCOT	DGTCP	55 000 000				
Activité 3.2.1.3	Interfacer le SyGACUT et les applications métiers / Interconnecter SyGACUT avec SIGEPN	DGTCP	55 000 000				
Activité 3.2.1.4	Mettre en place la version 3 du SyGACUT	DGTCP	644 720 000				
Activité 3.2.1.5	Mettre en place un applicatif de gestion automatisée de la qualité comptable	DGTCP	95 000 000				
Activité 3.2.1.6	Adapter SIGCOT aux nouvelles procédures comptables des collectivités territoriales et des districts autonomes	DGTCP	115 000 000				
Activité 3.2.1.7	Adapter SIGICI à la mise en œuvre des droits constatés en matière de recettes	DGI	20 000 000				
Activité 3.2.1.8	Interconnecter SIGESCOD et SIGCOT	DGTCP	25 000 000				
Activité 3.2.1.9	Interconnecter SIGICI et ASTERNDIR (Nouvelle Directive)	DGI/DGTCP	45 000 000				
Activité 3.2.1.10	Réaliser le déploiement des systèmes d'information interfacés SIGICI/ ASTERNDIR dans les différents postes comptables / Interconnecter SIGICI et ASTERNDIR	DGTCP	30 000 000				
Activité 3.2.1.11	Développer et opérationnaliser le Système d'Information Décisionnelle du Contrôle Financier (SID-CF)	DCF	850 000 000				
Action 3.2.2	Renforcement des capacités des acteurs des finances publiques sur l'utilisation des nouveaux outils	DGTCP	555 000 000				
Activité 3.2.2.1	Former les utilisateurs sur l'exploitation des applications métiers du Trésor Public	DGTCP	305 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 3.2.2.2	Assister les postes comptables à la matrise des systèmes d'information comptables	DGTCP	250 000 000				
Action 4.1.1	Consolidation de l'élaboration du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) selon le Manuel des Statistiques des Finances Publiques (MSFP) 2001/2014	DGE	80 000 000				
Activité 4.1.1.1	Poursuivre l'extension du champ du TOFE selon le MSFP 2001/2014	DGE	60 000 000				
Activité 4.1.1.2	Prendre en compte les opérations non monétaires dans le TOFE selon le MSFP 2001/2014	DGE	20 000 000				
Action 4.1.2	Renforcement des capacités des acteurs producteurs de données de base aux concepts de la réforme du MSFP 2001/2014	DGE	80 000 000				
Activité 4.1.2.1	Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs des structures productrices de données primaires des unités des sous-secteurs de l'Administration Publique pour la disponibilité des statistiques dans les délais	DGE	50 000 000				
Activité 4.1.2.2	Produire le TOFE selon le MSFP 2001/2014	DGE	30 000 000				
Action 4.2.1	Opérationnalisation du Système Intégré de Gestion des Statistiques Economiques et Financières (SIGSEF)	DGE	60 000 000				
Activité 4.2.1.1	Renforcer les capacités du personnel de la DGE à l'utilisation du SIGSEF, notamment en sécurité informatique	DGE	25 000 000				
Activité 4.2.1.2	Acquérir le matériel de pointe (serveur haut de gamme dédié à la base de données ; le serveur de sauvegarde NAS ; switch ; onduleur ; serveur antivirus)	DGE	35 000 000				
Action 4.2.2	Dématérialisation du système d'information et de production de données économiques et financières	DGE	130 000 000				
Activité 4.2.2.1	Développer la plateforme de dématérialisation du système d'information et de production de données économiques et financières «Côte d'Ivoire en Chiffres» (CIC)	DGE	70 000 000				
Activité 4.2.2.2	Rendre opérationnel le Portail Web d'information et de promotion de l'économie ivoirienne	DGE	60 000 000				
AXE2 : EFFICACITÉ DANS LA MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES							
Action 1.1.1	Renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et la contrebande	DGI/DGD	5 524 900 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.1.1.1	Finaliser la mise en place d'un dispositif de contrôle de flux et de taxation des Services de Télécommunication	DGI	2 460 300 000				
Activité 1.1.1.2	Généraliser l'Identifiant Unique d'immatriculation des entreprises à l'intérieur du pays	DGI	-				
Activité 1.1.1.3	Élaborer une stratégie d'encouragement à la conformité volontaire (incitatif et dissuasif)	DGD	50 000 000				
Activité 1.1.1.4	Mettre en place un mécanisme d'analyse de risque anticipée sur les Manifestes maritimes et aériens	DGD	100 000 000				
Activité 1.1.1.5	Renforcer le mécanisme de détermination de la valeur en Douane	DGD	117 500 000				
Activité 1.1.1.6	Développer un module de sécurisation de la procédure de transit à l'aide d'un Traitement automatisé des images de scanner	DGD	-				
Activité 1.1.1.7	Poursuivre la réorganisation du contrôle douanier dans le secteur pétrolier	DGD	-				
Activité 1.1.1.8	Renforcer la fonction renseignement douanier dans le dispositif de lutte contre la fraude	DGD	10 000 000				
Activité 1.1.1.9	Concevoir et déployer un système de base de données statistique du manifeste cargo et des bordereaux de livraisons définitifs à l'exportation	DGD	25 000 000				
Activité 1.1.1.10	Acquérir et installer aux frontières des équipements de contrôle non intrusif (02 scanners pour le PAA à l'import, 1 scanner pour le PAA à l'export, 1 scanner pour les bureaux frontières de Takikro)	DGD	2 596 100 000				
Activité 1.1.1.11	Former le personnel dédié à la lutte contre la fraude et la contrebande (Technique d'évaluation en douane dans le cadre du contrôle a posteriori, lecture et analyse des images, vidéos, la navigation, etc.,)	DGD	100 000 000				
Activité 1.1.1.12	Redynamiser le Programme d'Opérateurs Economiques Agréés (OEA) mis en œuvre par la DGD	DGD	66 000 000				
Action 2.1.1	Renforcement du système de collecte des recettes fiscales et non fiscales	DGI	2 785 000 000				
Activité 2.1.1.1	Mettre en place un système de facturation électronique	DGI	750 000 000				
Activité 2.1.1.2	Renforcer le cadastrage pour le recouvrement de l'impôt foncier dans neuf (9) localités du district autonome d'Abidjan	DGI	145 000 000				

	ACTIVITÉS	STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 2.1.1.3	Mettre en œuvre le projet d'appui au renforcement du cadastre de la ville de Daloa, Korhogo et Yamoussoukro	DGI	1 750 000 000				
Activité 2.1.1.4	Opérationnaliser l'Identifiant Unique des Parcelles et mettre en place un Système d'Information Géographique unifié	DGI / DGC	-				
Activité 2.1.1.5	Dématérialiser les documents cadastraux	DGI	130 000 000				
Activité 2.1.1.6	Reformer la fiscalité foncière	DGI	-				
Activité 2.1.1.7	Finaliser la mise en place du SIGEFIM (Dématérialisation des procédures d'enregistrement des actes, de déclaration et de paiement ; sécurisation des bases de données de l'enregistrement et du Foncier)	DGI	-				
Activité 2.1.1.8	Renforcer l'efficacité dans les remboursements de crédit de TVA (Suivi et remboursement dans les délais)	DGI	-				
Activité 2.1.1.9	Identifier les recettes de service et les inscrire dans un cadre légal de gestion	IGF	10 000 000				
Action 2.2.1	Renforcement des capacités des ressources humaines des régies	DGD	2 000 000				
Activité 2.2.1.1	Élaborer les outils de la gestion des ressources humaines axée sur la compétence à la DGD	DGD	2 000 000				
Activité 2.2.1.2	Mettre en œuvre les outils élaborés, relatifs à la gestion des ressources humaines axées sur la compétence à la DGD	DGD	-				
AXE 3 : OPTIMISATION DE LA GESTION DES DÉPENSES PUBLIQUES							
Action 1.1.1	Renforcement du dispositif d'élaboration du budget de l'État	DGBF	150 000 000				
Activité 1.1.1.1	Améliorer le DPBEP en établissant pour les années n+2 et n+3 les estimations des impacts budgétaires de modifications des recettes et des dépenses et les présenter au parlement	DGBF	50 000 000				
Activité 1.1.1.2	Élaborer le Rapport général sur la performance	DGBF	50 000 000				
Activité 1.1.1.3	Organiser la conférence de performance	DGBF	50 000 000				
Action 1.1.2	Renforcement des capacités opérationnelles des structures en charge de l'élaboration du budget de l'État	DGBF	50 000 000				
Activité 1.1.2.1	Former les agents de la DGBF à la planification budgétaire et au cadre de performance	DGBF	50 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Action 1.1.3	Consolidation du système d'information budgétaire	DGBF	1 000 000 000				
Activité 1.1.3.1	Finaliser les développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les Ambassades / Etendre le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) aux Représentations Nationales à l'Etranger (RNE)	DGBF	100 000 000				
Activité 1.1.3.2	Finaliser les développements des fonctionnalités complémentaires du Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) pour les EPN / Etendre le le Système Intégré de Gestion des Opérations Budgétaires de l'État (SIGOBE) aux Établissements Publics Nationaux (EPN)	DGBF	50 000 000				
Activité 1.1.3.3	Renforcer la sécurisation et la sauvegarde du Système d'Information Budgétaire	DGBF	800 000 000				
Activité 1.1.3.4	Former les informaticiens de la Direction des Traitements Informatiques de la DGBF pour l'amélioration et l'efficacité de l'infrastructure technique du SIGOBE	DGBF	50 000 000				
Action 1.2.1	Renforcement de la transparence dans la gestion et du contrôle budgétaire de l'État	DGBF	333 000 000				
Activité 1.2.1.1	Renforcer les capacités des acteurs des EPN sur le contrôle interne	DGBF	50 000 000				
Activité 1.2.1.2	Former les parlementaires à l'exploitation des documents budgétaires	DGBF	100 000 000				
Activité 1.2.1.3	Élaborer le compte de résultat et le bilan patrimonial de l'État à annexer au projet de loi de règlement	DGBF	50 000 000				
Activité 1.2.1.4	Traduire le film sur le budget citoyen en langues nationales pour renforcer la vulgarisation du document auprès des populations	DGBF	50 000 000				
Activité 1.2.1.5	Apporter une assistance technique aux Responsables programmes dans la mise en place du dispositif du contrôle interne	DGBF	50 000 000				
Activité 1.2.1.6	Poursuivre le développement de l'application informatique de gestion de l'aide aux élèves et étudiants en ligne	METFP	33 000 000				
Activité 1.2.1.7	Réaliser une étude stratégique sur les critères d'octroi de l'aide aux élèves et étudiants	METFP	33 000 000				
Activité 1.2.1.8	Poursuivre le contrôle biométrique des élèves	METFP	34 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Action 1.2.2	Poursuite de la mise en œuvre de la comptabilité des matières	DGBF	687 000 000				
Activité 1.2.2.1	Réaliser l'inventaire général des biens mobiliers de l'État sur l'ensemble du territoire national (régions de Tonpki, Guémon, Cavally, Iffou)	DGBF	400 000 000				
Activité 1.2.2.2	Poursuivre la géolocalisation du patrimoine de l'État	DGBF	137 000 000				
Activité 1.2.2.3	Poursuivre la formation des acteurs à la mise en œuvre de la Comptabilité des matières	DGBF	50 000 000				
Activité 1.2.2.4	Mettre en place un système Intégré de Gestion de la Comptabilité des Matières	DGBF	100 000 000				
Action 3.1.1	Vulgarisation des marchés publics	DGMP	253 260 000				
Activité 3.1.1.1	Former les gestionnaires de crédits à Abidjan et en région sur le Code des marchés publics (5000 acteurs)	DGMP	100 000 000				
Activité 3.1.1.2	Élaborer et faire adopter les projets de Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO) / Valider les Dossiers Types d'Appel d'Offres (DTAO)	ANRMP / DGMP, CNPP, BNETD, CI-ENERGIES, ONEP, ANDE, CODINORM	153 260 000				
Action 3.1.2	Sensibiliser à l'éthique et à la déontologie dans les marchés publics	ANRMP	214 900 000				
Activité 3.1.2.1	Sensibiliser les acteurs des marchés publics sur les dispositions du Code de déontologie / Poursuivre la formation des acteurs des marchés publics et vulgariser le Code de déontologie	ANRMP / DGMP	214 900 000				
Action 3.2.1	Renforcement du contrôle de la passation et de l'exécution des marchés publics	DGMP	308 510 000				
Activité 3.2.1.1	Réaliser des missions de contrôle a posteriori des opérations de marchés publics	DGMP	2 190 000				
Activité 3.2.1.2	Réaliser des missions de suivi évaluation des marchés publics	DGMP	6 320 000				
Activité 3.2.1.3	Poursuivre la dématérialisation des processus et procédures de passation de marchés (e-procurement)	DGMP	300 000 000				
Action 3.3.1	Renforcement des capacités des acteurs dans le domaine des marchés publics	DGMP / ANRMP	100 000 000				
Activité 3.3.1.1	Former les acteurs sur les nouveaux outils des marchés publics: Banque de Données des Prix de Référence et SIGOMAP (5000 acteurs)	DGMP	100 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES RÉFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Action 3.4.1	Amélioration de la participation des PME aux marchés publics	DGMP	100 000 000				
Activité 3.4.1.1	Mettre en place un programme d'accès des PME à la commande publique	DGMP	100 000 000				
AXE 4 : PERFORMANCE DE L'ADMINISTRATION ET DÉCENTRALISATION TERRITORIALE							
Action 1.1.1	Modernisation du mécanisme de collecte des ressources financières des collectivités territoriales et districts autonomes	DGDDL/ DGTCP	400 000 000				
Activité 1.1.1.1	Sensibiliser les élus locaux (Maires, Présidents des Conseils Régionaux) sur la transformation numérique en cours	DGDDL/ DGTCP	200 000 000				
Activité 1.1.1.2	Sensibiliser le corps préfectoral sur la digitalisation du mécanisme de recouvrement des recettes propres	DGDDL	200 000 000				
Action 1.1.2	Révision du cadre juridique et institutionnel des Collectivités Territoriales	DGDDL	20 000 000				
Activité 1.1.2.1	Rédiger et actualiser les textes réglementaires relatifs à la loi portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes	DGDDL	-				
Activité 1.1.2.2	Actualiser la nomenclature budgétaire et plan comptable des collectivités territoriales et districts autonomes pour les rendre conforme aux normes communautaires	DGDDL	20 000 000				
Action 1.2.1	Déploiement du contrôle financier auprès des Collectivités territoriales et des Districts autonomes	DCF	60 000 000				
Activité 1.2.1.1	Élaborer et faire adopter le projet d'arrêté interministériel portant opérationnalisation des outils du contrôle financier dans les Collectivités Territoriales et dans les Districts Autonomes	DCF	5 000 000				
Activité 1.2.1.2	Finaliser et valider le projet de manuel des procédures d'exécution des dépenses et des recettes au niveau des Collectivités territoriales et Districts Autonomes	DCF	55 000 000				
Activité 1.2.1.3	Renforcer les capacités des Directeurs Techniques, des Directeurs Financiers ou Chefs de service financier des Collectivités Territoriales et des Districts Autonomes sur le manuel des procédures et les outils du contrôle financier	DCF					
Action 1.2.3	Renforcement des capacités des acteurs de la décentralisation en matière de budgétisation pluriannuelle	DGDDL	200 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.2.3.1	Renforcer les capacités du corps préfectoral et des acteurs de l'administration territoriale à la budgétisation pluriannuelle / Renforcer les capacités des agents des CT et DA sur le SYGIDAN	DGDDL	200 000 000				
AXE 5 : RENFORCEMENT DU CONTRÔLE, DE L'AUDIT ET DE L'ÉVALUATION DE LA GESTION DES FINANCES PUBLIQUES							
Action 1.1.1	Mise en place du cadre juridique et institutionnel du contrôle interne, de l'audit interne, d'inspection et d'évaluation	IGE/IGF	35 000 000				
Activité 1.1.1.1	Élaborer et adopter le cadre de référence de la pratique professionnelle du contrôle interne, de la maîtrise des risques et de l'audit interne	IGF	35 000 000				
Activité 1.1.1.2	Finaliser et adopter le projet de décret régissant le cadre d'opérationnalisation de l'audit interne, de l'inspection et de l'évaluation des politiques publiques dans l'administration centrale et décentralisée	IGE	-				
Action 1.1.2	Réviser le cadre juridique des organes de contrôle interne, des organes d'audit interne, d'inspection et d'évaluation	IGE/IGF/ MFPMA	-				
Activité 1.1.2.1	Finaliser et adopter le projet de décret fixant les modalités d'exercice des fonctions dans les organes d'inspection, d'audit interne et d'évaluation	IGE	-				
Activité 1.1.2.2	Adapter et vulgariser le cadre institutionnel et organisationnel des corps d'inspection aux nouvelles missions d'audit interne, d'inspection et d'évaluation	IGE	-				
Action 1.2.1	Professionnalisation, normalisation et harmonisation du système de contrôle et d'audit internes dans les structures de l'administration centrale et décentralisée	Comités de maîtrise des risques RFIM et Responsables des finances des collectivités	745 000 000				
Activité 1.2.1.1	Accompagner les ministères hors MEF et MBPE à mettre en place leurs systèmes de contrôle interne et de management des risques	IGE	150 000 000				
Activité 1.2.1.2	Accompagner le MEF et le MBPE à mettre en place leurs systèmes de contrôle interne et de management des risques	IGF	125 000 000				
Activité 1.2.1.3	Sensibiliser le top management (Ordonnateurs, Responsables de programmes) sur leur rôle et responsabilités en matière de contrôle et audit internes	IGE	50 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.2.1.4	Former les gestionnaires (programmes, collectivités) et les inspecteurs hors MEF et MBPE sur leur rôle et responsabilités en matière de contrôle et audit internes	IGE	70 000 000				
Activité 1.2.1.5	Acquérir du matériel informatique et des logiciels d'audit pour la gestion de la base de données des missions de contrôle et d'inspection	IGE/IGF/ IGM	250 000 000				
Activité 1.2.1.6	Former et renforcer les capacités des inspecteurs et auditeurs aux techniques d'audit interne, audit basé sur les risques, audit financier et comptable, audit social, audit des programmes et projets, audit de la performance, audit des marchés publics, audit de la fraude, audit des systèmes informatiques.)	IGE/IGF/ IGM/DCF	100 000 000				
Activité 1.2.1.7	Acquérir du matériel informatique et des logiciels d'audit pour la gestion de la base de données des missions de contrôle et d'inspection	IGF	60 000 000				
Activité 1.2.1.8	Accompagner le MEF et le MBPE à mettre en place de l'audit interne	IGF	85 000 000				
Action 1.2.2	Réalisation des missions d'audit interne	IGE/IGF	10 000 000				
Activité 1.2.2.1	Évaluer la mise en œuvre des recommandations des missions d'audit interne	IGF	10 000 000				
Action 1.2.3	Systématisation du contrôle de gestion des entreprises publiques et structures sous contrôle	DGPE	-				
Activité 1.2.3.1	Réaliser des contrôles inopinés de gestion ou thématiques des entreprises publiques et structures sous contrôle	DGPE	-				
Action 1.3.1	Coordination et fiabilisation des systèmes de Contrôle de Gestion (CG) des Ministères	DCF	195 540 000				
Activité 1.3.1.1	Élaborer et faire adopter le projet d'arrêté interministériel portant opérationnalisation des outils du contrôle de gestion au sein des Ministères	DCF	-				
Activité 1.3.1.2	Élaborer, valider et mettre à la disposition des gestionnaires de programme, un guide méthodologique des systèmes de contrôle de gestion	DCF	45 540 000				
Activité 1.3.1.3	Appuyer la mise en place et le développement des systèmes de contrôle de gestion des Ministères	DCF	105 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Activité 1.3.1.4	Opérationnaliser les outils d'analyse des outputs des systèmes de contrôle de gestion des Ministères	DCF	45 000 000				
Action 1.3.3	Coordination et évaluation des dispositifs de Contrôle Interne Budgétaire (CIB) des Ministères	DCF	220 000 000				
Activité 1.3.3.1	Appuyer la mise en place des dispositifs de contrôle interne budgétaire dans les Ministères	DCF	65 000 000				
Activité 1.3.3.2	Faire l'état d'avancement de la mise en place des dispositifs de contrôle interne budgétaire dans les Ministères / Réaliser l'évaluations des dispositifs de contrôle interne budgétaire des Ministères	DCF	85 000 000				
Activité 1.3.3.3	Renforcer les capacités de la DCF dans l'évaluation des dispositifs de contrôle interne budgétaire des Ministères	DCF	70 000 000				
Action 2.1.1	Harmonisation et normalisation des méthodes et outils d'évaluation et Professionnalisation des organes d'évaluation	IGE/IGF/IGM	47 000 000				
Activité 2.1.1.1	Mettre en place une unité de coordination et d'harmonisation du dispositif de contrôle et d'audit internes au sein de l'IGE	IGE	12 000 000				
Activité 2.1.1.2	Former les Inspecteurs des Finances en évaluation des politiques, programmes et projets publics	IGF	35 000 000				
Action 2.1.2	Réalisation des missions d'évaluation	IGE/IGF/IGM	450 000 000				
Activité 2.1.2.1	Procéder à l'évaluation de la politique de décentralisation	IGE/DGDDL	150 000 000				
Activité 2.1.2.2	Finaliser l'évaluation de la politique sanitaire	IGE	300 000 000				
Action 2.2.1	Mise en place du dispositif d'évaluation de la disponibilité des matières au sein des départements ministériels	DCF	130 000 000				
Activité 2.2.1.1	Renforcer les capacités des agents de la DCF sur l'utilisation du protocole d'évaluation de la disponibilité des matières	DCF	65 000 000				
Activité 2.2.1.2	Opérationnaliser l'évaluation de la disponibilité des matières au sein des départements ministériels	DCF	65 000 000				
Action 2.3.1	Opérationnalisation du contrôle axé sur la performance des dépenses publiques	DCF	90 000 000				
Activité 2.3.1.1	Opérationnaliser les conférences annuelles de performance en début de gestion budgétaire	DCF	90 000 000				

ACTIVITÉS		STRUCTURES RESPON- SABLES	COÛTS DES REFORMES T1	CALENDRIER			
				T2	T3	T4	
Action 3.1.1	Poursuite du renforcement du cadre organisationnel du contrôle et de l'audit externes	CDC	-				
Activité 3.1.1.1	Renforcer l'effectif des magistrats (17) de la Cour des Comptes	CDC					
Action 3.1.2	Renforcement des capacités des acteurs d'audit et de contrôle externes	CDC/ Parlement	33 500 000				
Activité 3.1.2.1	Former aux normes de contrôle et d'audit de l'INTOSAI	CDC	3 500 000				
Activité 3.1.2.2	Former à l'évaluation des politiques publiques	CDC	30 000 000				
COÛT TOTAL (millions FCFA)			19 127 330 000				

L'observation du chronogramme révèle une forte concentration d'activités programmées dans les deux derniers trimestres. Il n'y aura pas suffisamment de marge de temps de rattrapage en cas de non-respect des délais. Le Secrétariat Permanent doit donc redoubler dans la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités.

3.3. ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

Deux principales activités spécifiques sont prévues en 2023 : l'organisation d'une conférence internationale sur les finances publiques en Côte d'Ivoire et l'application d'un nouveau PEFA dans le pays.

3.3.1. Organisation d'une conférence internationale sur les finances publiques en Côte d'Ivoire

3.3.1.1. Contexte et justifications de la conférence

Le principe de la tenue de cette Conférence internationale sur la réforme des finances publiques (CIRFP) a été adopté lors du Conseil de gouvernement du 20 septembre 2022, suivi d'une Attestation du Secrétariat du Gouvernement du 14 décembre 2022. Les coûts d'organisation seront principalement pris en charge par l'Union européenne. D'autres partenaires techniques et financiers comme la Banque mondiale, le FMI, la BAD, l'AFD, la GIZ et Expertise France, ont manifesté leur intérêt pour contribuer au financement de cette conférence.

En Côte d'Ivoire les directives de l'UEMOA de 2009 à 2012 ont été transposées dans l'ordre juridique de 2014 à 2020 sous forme de deux lois organiques, une loi ordinaire et cinq décrets. Les réalisations les plus significatives sont notamment le basculement en mode de budget-programmes en 2020, la dématérialisation de plusieurs procédures fiscales, douanières, budgétaires et comptables, l'accroissement des pouvoirs des institutions de contrôle, l'opérationnalisation du compte unique du Trésor, l'élargissement de l'assiette et l'accroissement des recettes fiscales, l'adaptation du cadre juridique et réglementaire des marchés publics aux standards internationaux, le renforcement du cadre juridique et institutionnel des collectivités territoriales et le renforcement des capacités des acteurs.

Les capacités d'appropriation et de mise en œuvre des administrations nationales par rapport aux réformes demandées se révèlent bien souvent insuffisantes, d'où l'apparition d'importants retards dans le calendrier des réformes. L'UEMOA a ainsi dû repousser à 2015 puis à 2020 la date butoir qui avait été fixée en 2009 aux pays membres pour appliquer les directives.

En Côte d'Ivoire, le premier schéma directeur de réforme des finances publiques (2014-2017) a été appliqué à 64,7 %. Le deuxième schéma directeur (2018-2021) l'a été à 80,6 %.

Tout cela motive l'idée d'un partage et d'une capitalisation des différentes expériences en matière de réforme des finances publiques, d'une part entre pays africains et, d'autre part, entre eux et deux pays de l'OCDE (France et Canada).

Bien plus, l'intérêt de la Côte d'Ivoire à organiser une telle conférence est triple. Cet événement constitue une opportunité de faire à moindre coût un benchmarking en matière de réforme des finances publiques en s'inspirant des expériences des autres pays ; ce qui est de nature à faciliter la mise en œuvre du schéma directeur de réforme des finances publiques 2022-2024 ainsi que les suivants.

Ensuite, les travaux déboucheront sur un document appelé « Déclaration d'Abidjan » portant sur la problématique de la réforme des finances publiques dans la région, traduisant ainsi l'intérêt du pays pour la bonne gouvernance financière.

Enfin, la Côte d'Ivoire, en accueillant cette conférence internationale, s'attirera la faveur des autres pays pour abriter le siège du Pôle international d'expertise des finances publiques. Ce pôle d'expertise technique constituera une plateforme d'échanges et de capitalisation Nord-Sud et Sud-Sud autour des réformes des finances publiques portées par les commissions régionales (OCDE, UEMOA, CEMAC...).

3.3.1.2. Objectifs et organisation pratique

Le thème central de cette conférence internationale est : « collecter plus, dépenser mieux ».

L'objectif général est de tirer des leçons de différentes expériences de pays pour améliorer les réformes des finances publiques dans chaque État.

Les objectifs spécifiques sont de :

1. Mener une réflexion collective sur les difficultés rencontrées et les solutions envisagées par les différents pays dans la transposition au niveau national des directives régionales ;
2. Adopter une déclaration commune « Déclaration d'Abidjan » sur la réforme des finances publiques ;
3. Définir et adopter les modalités et un calendrier de création d'un pôle international d'expertise des finances publiques en Côte d'Ivoire.

Il est proposé que cette conférence internationale, co organisée par la Côte d'Ivoire et l'Union européenne en liaison avec l'UEMOA, la CEMAC, la France, le Canada et plusieurs Partenaires techniques et financiers actifs dans le domaine de la réforme des finances publiques, soit placée sous le haut parrainage de son Excellence Monsieur le Président de la République. Elle se tiendra en novembre 2023.

Les experts identifiés pour y participer proviendront des pays et institutions suivants :

- 8 pays membres de l'UEMOA, France, Canada, Maroc, Rwanda, Tunisie, Madagascar

et Ile Maurice ;

- Institutions : UE, UEMOA, CEMAC, BAD, FMI, BM, OCDE, AFD, Expertise France, GIZ, IDF, AFRITAC, CABRI, INTOSAI.

La conférence se déroulera pendant cinq jours durant la seconde quinzaine du mois de novembre 2023. Hormis les cérémonies d'ouverture et de clôture, les travaux se dérouleront en commissions et en séances plénières. Les huit commissions sont les suivantes :

SEANCE PLÉNIÈRE 1 : BILAN ET PERSPECTIVES DE REFORMES DE FINANCES PUBLIQUES

- Risque de ré endettement des pays africains après l'IPPTE (FMI)
- Bilans et perspectives des réformes des finances publiques dans l'UEMOA
- Bilans et perspectives des réformes des finances publiques dans la CEMAC
- Expérience française en matière de réforme des finances publiques
- Expérience canadienne en matière de réforme des finances publiques
- Bilan et perspectives de l'approche CPDM en Afrique

TRAVAUX EN COMMISSIONS

Thème 1 : Statistiques, prospective et planification

- Disponibilité et fiabilité des données statistiques ;
- Méthodes de prospectives et de planification ;
- Budgétisation axée sur les résultats et sur la performance ;
- Cadrage macroéconomique outils de modélisation macro-fiscale et de projection des recettes et des dépenses ;
- Sensibilisation à la budgétisation du genre et du changement climatique ;
- Gestion des risques budgétaires ;
- Rebasage des comptes nationaux ;
- Estimation des comptes trimestriels.

Thème 2 : Maximisation des ressources intérieures

- Contribution déterminante de la digitalisation ;
- Élargissement et approfondissement de l'assiette des recettes fiscales et non fiscales ;
- Fiabilité des registres des contribuables ;
- Procédure de dédouanement basée sur le risque ;
- Audits post-dédouanement ;
- Évaluation et incidence des dépenses fiscales ;
- Élasticités du système fiscal ;
- Stratégie de réforme des administrations fiscales et douanières ;
- Défis et impact de l'harmonisation fiscale et douanière sur l'intégration régionale et le commerce intra-africain.

Thème 3 : Optimisation des dépenses publiques

- Maîtrise de la chaîne normale des dépenses publiques ;
- Gestion des contingences : passation des marchés publics, gestion des contrats, partenariats publics privés...
- Gestion des risques et contrôle interne dans la chaîne de la dépense ;
- Impacts des dépenses publiques sur la croissance inclusive et la lutte contre la pauvreté ;

- Conception/mise en œuvre des politiques et stratégies d'endettement ;
- Gestion du portefeuille de la dette, analyse de la viabilité de la dette ;
- Reporting de la dette.

Thème 4 : Comptabilité publique et états financiers

- Mise en œuvre des innovations comptables : comptabilité d'exercice, comptabilité en droit constaté, comptabilité patrimoniale, comptabilité des matières et élaboration du bilan d'ouverture ;
- Qualité comptable et assainissement des comptes d'imputation provisoire ;
- Déploiement du contrôle interne comptable ;
- Gestion de la trésorerie et mise en œuvre du Compte Unique du Trésor (CUT) ;
- Production des états financiers ;
- Compilation et diffusion des statistiques de finances publiques : problématique de la couverture des administrations publiques, respect des normes internationales (Manuel de Statistiques des FP de 2014) pour la production des TOFE.

Thème 5 : Gestion des systèmes d'information financière

- Audit du système d'information financière ;
- Digitalisation et implications (équipements, nouveaux métiers, formation...) ;
- Interfaçage, consolidation ou intégration des systèmes d'informations financières ;
- Cyber sécurité et protection des données financières publiques.

Thème 6 : Défis de la décentralisation financière

- Défis et opportunités de la gestion des ressources locales ;
- Expériences et meilleures pratiques de la décentralisation financière en Afrique ;
- Digitalisation des procédures locales ;
- Mécanismes et dynamiques de coordination et de collaboration avec les différents niveaux de l'administration centrale ;
- En matière d'exécution du budget, élargissement de la couverture des comptes publics incluant les entreprises publiques et entités décentralisées.

Thème 7 : Redevabilité et réédition des comptes

- Mécanismes de reddition de comptes et de transparence dans la gestion des finances publiques ;
- Analyse du risque de non-respect de la législation et de ses conséquences (risques de fraude, d'insolvabilité, d'image...) ;
- Liens entre contrôles et audits interne et externe ;
- Lutte contre la corruption et la fraude dans la gestion des finances publiques : détection et sanctions, échanges sur les bonnes pratiques internationales en matière de redevabilité ;
- Implication du Parlement, de la société civile et des médias dans la gouvernance financière ;
- Normes internationales en matière de redevabilité.

Thème 8 : Leçons d'expériences dans les financements extérieurs des réformes des finances publiques

- Différents types de partenaires techniques et financiers (PTF) et leur rôle dans les réformes des finances publiques ;
- Forces et faiblesses du financement des réformes des finances publiques ;

- Outils et mécanismes de suivi et d'évaluation des réformes ;
- Cas de succès (succes stories) dans les financements des réformes des finances publiques ;
- Appropriation des réformes par les acteurs nationaux et durabilité.

3.3.2. Évaluation des finances publiques par un nouveau PEFA en Côte d'Ivoire

3.3.2.1. Contexte et justifications

Les principales conclusions du PEFA 2017 permettent d'apprécier les progrès et faiblesses enregistrés depuis le PEFA 2013.

Le PEFA 2013 notait, en effet, une bonne crédibilité globale du budget, mais observait la persistance des avances de trésorerie, de l'accumulation des arriérés de paiements, à cause des décisions de réallocation prises en cours d'année et entraînant une modification des dotations budgétaires des administrateurs de crédit. L'évaluation de 2017 faisait ressortir le même constat, à savoir que la crédibilité globale du budget était restée bonne, mais que la crédibilité des dotations budgétaires par ministère ne s'était pas améliorée par rapport à la précédente évaluation (PI-1 à PI-13).

Le pays a fait des progrès en matière de gestion financière, avec la mise aux normes de l'UEMOA de la classification et de la nomenclature budgétaire ainsi qu'avec l'élaboration d'interface entre le système d'exécution du budget et le système des marchés publics (PI-4). L'évaluation de 2013 avait également conclu que le contenu de la documentation budgétaire et des informations mises à la disposition du public s'était amélioré et que la situation est restée comparable en 2017 (PI-6). La surveillance des risques budgétaires de l'administration centrale s'est améliorée par rapport à l'évaluation de 2013, grâce à un suivi plus rapproché de la dette des entreprises publiques et à un meilleur suivi de la gestion des banques publiques.

Cependant, la situation n'est toujours pas satisfaisante par rapport aux critères des bonnes pratiques internationales (PI-10). Toutes ces évolutions sont favorables à l'amélioration de la discipline budgétaire.

La clarté des obligations fiscales, déjà bonne en 2013, s'est améliorée, à l'exception des voies de recours amiables pour les impôts (PI-19).

Le système de recouvrement des contributions fiscales, bien qu'ayant enregistré des évolutions satisfaisantes, n'est pas encore totalement efficace au regard de l'évolution modérée du taux de prélèvement en pourcentage du PIB qui reste un des plus faibles de la zone UEMOA. Le taux de pression fiscale est resté à 15,5% du PIB en 2016 (TOFE), niveau sensiblement inférieur au seuil communautaire de 20%, alors que la Côte d'Ivoire est l'économie la plus développée de la zone UEMOA. Cette évolution pèse encore sur l'objectif de bonne production de services publics. Les arriérés fiscaux ont diminué, mais lentement (PI-19).

La prévisibilité de la disponibilité des ressources pour l'engagement des dépenses s'est globalement améliorée grâce au déploiement du SIGFIP, mais il est demandé aux ministères de suspendre les engagements de crédit durant la période relativement courte de mise en place d'une éventuelle loi de finances modificatives, afin d'assurer une cohérence entre le niveau de consommation de crédits et le niveau des dotations sollicitées par ces ministères : les crédits d'investissement de

certain ministères peuvent être bloqués par le ministre en charge du budget au moment de la préparation de ces lois de finances prises en cours d'année (PI-21).

L'efficacité du contrôle des états de paie a été améliorée par l'interfaçage des logiciels de gestion des dossiers de personnel et de paie, mais les ajustements rétroactifs continuent à être importants (PI-23). Les contrôles internes des dépenses non salariales qui n'avaient pas été jugés entièrement efficaces au regard du maintien de la discipline budgétaire lors de l'évaluation de 2013, n'ont pas été complètement améliorés et la régularisation des dépenses, exécutées par avance, de la trésorerie et des investissements cofinancés reste fréquente (PI-25). Les comptes d'arriérés n'ont pas enregistré d'augmentation à la fin des années évaluées, mais les arriérés des années antérieures ne sont pas apurés (PI-27).

L'approche pluriannuelle a été renforcée, confortant ainsi l'allocation stratégique des ressources. Les rapprochements de tous les comptes bancaires gérés par le Trésor se font régulièrement, mais la consolidation de ces rapprochements n'est pas faite au niveau de l'ACCT.

Des progrès ont encore été réalisés pour les délais de transmission des états financiers annuels à la Cour des comptes) et la Côte d'Ivoire est maintenant l'un des rares pays en Afrique de l'Ouest à publier une Loi de règlement avant la fin de l'exercice N+1 (PI-29). L'institution en charge du contrôle externe (Chambre des comptes devenue CC) et le faible développement de la fonction d'audit interne restent un point faible de la GFP en Côte d'Ivoire, ce qui ne renforce ni la discipline budgétaire ni l'utilisation efficace des ressources à des fins de prestation de services. La persistance de certaines insuffisances peut être expliquée par le fait que la plupart des réformes prévues dans le SDRFP n'ont pas été mises en œuvre dans les délais préalablement fixés.

3.3.2.2. Objectifs

La mission d'évaluation a pour objectif général d'évaluer la performance du système de gestion des finances publiques en utilisant la méthodologie PEFA.

La mission d'évaluation doit pouvoir expliquer les évolutions constatées et le degré de soutenabilité des améliorations constatées en identifiant les facteurs ayant contribué aux progrès (ou à l'absence de progrès) enregistrés par rapport à la précédente évaluation.

Les résultats de cette évaluation vont permettre de formuler de nouvelles mesures de réformes ou de modifier les contours de réformes existantes, telles qu'elles ont été fixées dans le Schéma Directeur de la Réforme des Finances Publiques 2022-2024.

Les résultats permettront d'alimenter le travail d'analyse du groupe des Partenaires Techniques et Financiers sur la Gouvernance économique et faciliter un dialogue concerté entre PTF et gouvernement sur les réformes.

En intégrant un module genre, le rapport mettra en valeur les progrès et les défis du système des finances publiques en Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'égalité hommes-femmes, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de la budgétisation sensible au genre, et montrera les efforts déjà accomplis par la Côte d'Ivoire ainsi que les défis qui restent à relever en matière de genre. Le module protection de l'environnement et effets du changement climatique, va également permettre à la Côte d'Ivoire de mesurer les progrès et d'apporter des ajustements.

L'évaluation couvre l'administration centrale, les établissements publics sous la tutelle des ministères et les sociétés d'État ainsi que les institutions de prévoyances sociales. Elle couvre également les entreprises publiques et les collectivités territoriales décentralisées sous l'angle de leurs relations budgétaires et financières avec les administrations centrales.

La période de référence retenue est celle de 2023-2025.

CONCLUSION

Le CONAFIP n'ont eu que six mois (juillet à décembre 2022) pour exécuter le plan d'actions 2022. Malgré cela, les activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur et les actions menées par axe dans des structures ont permis de réaliser un taux d'achèvement de 67,2%. 39 activités sont en cours de réalisation (31,2%). Les activités non entamées représentent 1,6% du plan d'actions 2022.

La performance dans la réalisation des activités consiste à comparer les résultats obtenus aux cibles fixées. Les performances les plus remarquables se traduisent par des résultats supérieurs aux cibles. Ainsi, les résultats en termes d'effets des mesures ont été notables dans 79% des cas. Les effets sont en deçà des performances attendues dans 11% des cas.

Des enseignements ont été tirés des difficultés rencontrées afin d'envisager des solutions consistant généralement à accélérer toutes les procédures des organes du CONAFIP et celles des PTF. Le plan d'actions de 2023 comporte, comme d'habitude, des activités de coordination et de suivi de la mise en œuvre du schéma directeur, les performances sectorielles, les sessions des organes du CONAFIP et les rencontres avec les partenaires nationaux et extérieurs.

ANNEXES

ANNEXE 1 : TEXTES DE TRANSPOSITIONS DES DIRECTIVES DE L'UEMOA DANS LE DROIT IVOIRIEN

DIRECTIVES	TEXTES DE TRANSPOSITION
<u>Code de transparence</u> Directive n°01/2009/CM/UEMOA du 27 mars 2009 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques	Loi organique n° 2014-337 du 05 juin 2014 portant Code de transparence dans la gestion des finances publiques
<u>Loi organique relative aux lois des finances</u> Directive n°06/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Lois de Finances	Loi organique n° 2014-336 du 05 juin 2014 portant Lois de Finances
<u>Règlement général sur la comptabilité publique</u> Directive n°07/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique	Décret n° 2014-416 du 09 juillet 2014 portant Règlement Général sur la Comptabilité Publique
<u>Nomenclature budgétaire de l'État</u> Directive n°08/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Nomenclature Budgétaire de l'État	Décret n° 2014-417 du 09 juillet 2014 portant Nomenclature Budgétaire de l'État
<u>PCE</u> Directive n°09/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Plan Comptable de l'État	Décret n° 2014-418 du 09 juillet 2014 portant Plan Comptable de l'État
<u>Tableau des opérations financières de l'État</u> Directive n°10/2009/CM/UEMOA du 26 juin 2009 portant Tableau des Opérations Financières de l'État	Décret n° 2014-419 du 09 juillet 2014 portant Tableau des Opérations Financières de l'État
<u>Collectivités territoriales</u> Directive n°01/2011/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant régime financier des Collectivités Territoriales	Loi n° 2020-885 du 21 octobre 2020 portant Régime Financier des Collectivités Territoriales et Districts Autonomes
<u>Comptabilité des matières</u> Directive n°03/2012/CM/UEMOA du 29 juin 2012 portant comptabilité des matières	Décret n°2018-928 du 12 décembre 2018 portant comptabilité des matières Décret n° 2019-924 du 6 novembre 2019 portant statut du gestionnaire du patrimoine

ANNEXE 2 : COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE AU BILAN DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2021 ET AU PROJET DU SCHEMA DIRECTEUR 2022-2024.

MINISTRE DU BUDGET
ET DU PORTEFEUILLE DE L'ETAT



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

COMMUNICATION EN CONSEIL DES MINISTRES RELATIVE AU BILAN DES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2021 ET AU PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR 2022-2024

Dans le cadre de l'amélioration continue de la gestion des finances publiques, la Côte d'Ivoire s'est dotée depuis 2014 de schémas directeurs de réforme des finances publiques (SDRFP), s'inspirant des meilleures pratiques internationales en la matière et des directives de l'UEMOA de 2009.

Le schéma directeur constitue le cadre de référence unique de toutes les réformes en matière de gestion des finances publiques. Le premier schéma directeur (2014-2017) a été exécuté à hauteur de 64,7%.

La présente communication vise à soumettre à l'adoption du Conseil des Ministres, le bilan de la mise en œuvre du deuxième schéma directeur (2018-2021), le projet du nouveau schéma directeur 2022-2024 ainsi que ses modalités de financement.

1. Bilan de la mise en œuvre du schéma directeur de réforme des finances publiques 2018-2021

Le schéma directeur de réforme des finances publiques 2018-2021 est structuré autour de huit (8) axes stratégiques, couvrant :

- la fiscalité et la gestion des recettes de l'Etat ;
- la gestion des dépenses publiques ;
- les systèmes d'informations financières ;
- la passation des marchés publics ;
- la comptabilité publique et la gestion de la trésorerie de l'Etat ;
- les dispositifs de contrôle et d'audit internes et externes ;
- la gestion des finances publiques des collectivités territoriales ;
- la transparence et la gouvernance dans la gestion des finances publiques.

Sur 324 activités programmées, 261 ont été entièrement exécutées, soit un taux de 80,6% contre 64,7% enregistré sur la période 2014-2017. Les réalisations majeures sont les suivantes : l'adoption du budget-programmes, la mise en place des systèmes d'informations budgétaire et comptable, la dématérialisation de la déclaration et du paiement des impôts et taxes (e-impôts), la mise en œuvre du compte unique du Trésor, la révision du code des marchés publics et le vote de la loi 2020-885 du 21 octobre 2020 portant régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes.

Pour le financement du schéma directeur 2018-2021, les contributions budgétaires de l'Etat et des partenaires techniques et financiers s'élevaient respectivement à 35,6 milliards et 11 milliards, soit un montant total de 46,6 milliards, avec des décaissements effectifs de 89% et 53%.

2. Présentation du schéma directeur 2022-2024 et ses modalités de financement

Le schéma directeur de réforme des finances publiques 2022-2024 découle de la vision Côte d'Ivoire 2030 et des orientations du Plan National de Développement 2021-2025. Il s'articule autour de cinq (5) axes stratégiques, déterminés suivant l'approche de la gestion axée sur les résultats (GAR).

Ce sont :

- AXE 1 : Renforcement de la gouvernance des finances publiques
- AXE 2 : Efficacité dans la mobilisation des ressources publiques
- AXE 3 : Optimisation des dépenses publiques
- AXE 4 : Performance de l'administration et décentralisation territoriale
- AXE 5 : Renforcement du contrôle, de l'audit et de l'évaluation de la gestion des finances publiques

Le schéma directeur 2022-2024 de la réforme des finances publiques comporte 236 activités de réformes pour un coût global estimé à 57 milliards de FCFA. Les principales réformes porteront sur la poursuite de la dématérialisation des processus et procédures des finances publiques, le renforcement des mécanismes de prévention et de lutte contre la corruption, le renforcement du système de collecte des recettes fiscales et non fiscales, la mise en place du cadre juridique et institutionnel du contrôle et de l'audit internes, de l'inspection et de l'évaluation ainsi que l'instauration d'un cadre de gouvernance des systèmes d'informations des administrations économiques et financières.

A travers ces réformes, le Gouvernement réaffirme son engagement à assurer la transparence, la performance et la redevabilité dans la gestion des finances publiques, en capitalisant sur les acquis.

La répartition du financement du schéma directeur sera examinée dans le cadre du dialogue entre l'Etat et les partenaires techniques et financiers, qui ont exprimé leur volonté d'accompagner le Gouvernement dans sa mise en œuvre.

Telle est l'économie de la présente communication portant sur le bilan 2018-2021 et le projet de schéma directeur de la réforme des finances publiques 2022-2024, soumise à l'adoption du Conseil des Ministres.

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Adama COULIBALY

Le Ministre du Budget
et du Portefeuille de l'Etat



Moussa SANOGO

ANNEXE 3 : ATTESTATION N° 1128/SGG/CM DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RELATIVE A L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES REFORMES DES FINANCES PUBLIQUES

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

*Le Secrétaire Général
du Gouvernement*

1128/SGG/CM

ATTESTATION

LE SECRETAIRE GENERAL DU GOUVERNEMENT

atteste que le Conseil de Gouvernement, au cours de sa réunion du 20 septembre 2022 a adopté les conclusions de la communication du Ministre de l'Economie et des Finances inscrite au Rôle du Secrétariat Général du Gouvernement sous le numéro 1128 du 09 septembre 2022 relative à l'organisation de la conférence internationale sur les réformes des finances publiques, du 20 au 24 mars 2023, à Abidjan.

Sur la base de l'expérience de la France et du Canada, l'UEMOA a édicté huit (8) Directives, entre 2009 et 2012, dans le but de rénover le cadre harmonisé des finances publiques. Ces directives, transposées dans l'ordre juridique ivoirien de 2014 à 2020, portent sur le code de transparence dans la gestion des finances publiques, les lois de finances, le règlement général sur la comptabilité publique, la nomenclature budgétaire de l'État, le plan comptable de l'État, le tableau des opérations financières de l'État, le régime financier des collectivités territoriales et districts autonomes, la comptabilité des matières et le statut du gestionnaire du patrimoine. En vue de la mise en œuvre de ces directives, le Gouvernement a adopté un Schéma Directeur de Réforme des Finances Publiques (SDRFP) servant à la fois de cadre de référence unique de toutes les réformes requises et de cadre de rationalisation des actions des partenaires techniques et financiers. Le SDRFP a été décliné en deux plans d'actions mis en œuvre sur les périodes 2014-2017 et 2018-2021 avec des taux de réalisation effective de 64,7% et 80,6% respectivement. Malgré des avancées notables enregistrées, des défis importants restent encore à relever avec de nombreux chantiers toujours en cours d'exécution et d'autres qui peinent à débiter. Ainsi, afin d'accélérer la mise en œuvre de ces réformes, la Côte d'Ivoire entend s'inspirer de l'expérience d'autres pays africains (UEMOA, CEMAC, Maroc, Tunisie, Ile Maurice), en abritant la conférence internationale sur les réformes des finances publiques, prévue du 20 au 24 mars 2023. L'objectif de cette conférence est de (i) partager les leçons des expériences des pays en matière de réformes des finances publiques, (ii) proposer une déclaration commune « Déclaration d'Abidjan » sur la réforme des finances publiques, (iii) définir et adopter les modalités et un calendrier de création d'un pôle international d'expertise des finances publiques à Abidjan.

Le Gouvernement a donné son agrément pour :

- l'organisation de la Conférence Internationale sur les Réformes des Finances Publiques du 20 au 24 mars 2023, à Abidjan ;
- la mise en place des organes de préparation de cette conférence.

Les frais afférents à l'organisation de cette Conférence, estimés à deux cent vingt mille (220.000) Euros, soit cent quarante-quatre millions trois dix mille cinq cent quarante (144.310.540) Francs CFA, seront pris en charge par le projet Programme d'Appui à la Gouvernance Phase 2 (PAG2) de l'Union Européenne



Fait à Abidjan, le 14 décembre 2022

Roger Charlemagne DAA

N° 2200902

GOONAFIP

